

**R E P U B L I Q U E   D U   C A M E R O U N**  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES**  
**POUR L'EXERCICE 2022**

**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

**CHAPITRE 32**

**MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**

**VERSION FRANCAISE**



# SOMMAIRE

---

<b>NOTE EXPLICATIVE</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE</b>	<b>7</b>
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	11
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	12
3.1. BILAN TECHNIQUE	12
3.2. BILAN FINANCIER	19
3.3. PERSPECTIVES	23
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	26
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	27
<b>DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES</b>	<b>31</b>
6. <b>PROGRAMME 016: OFFRE D'ENERGIE</b>	<b>35</b>
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	37
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	43
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	44
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	48
7. <b>PROGRAMME 137: ACCES A L'ENERGIE</b>	<b>49</b>
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	51
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	55
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	56
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	60
8. <b>PROGRAMME 138: ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE</b>	<b>61</b>
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	63
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	68
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	69

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	74
9.	<b>PROGRAMME 139:</b> GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	75
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	77
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	80
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	81
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	93

## NOTE EXPLICATIVE

---

Le 11 juillet 2018 a été promulguée la loi N°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Cette loi qui transpose dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC, marque la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques amorcé en 2007, en élevant ses performances aux niveaux requis à l'échelle internationale.

Dès lors, pour atteindre cet objectif, l'Etat a adopté le « Projets de Performance des Administrations ». Cependant, pour mieux évaluer les résultats obtenus par programme et par administration, ce document a muté à « Projet de Performance Annuelle » conformément à la loi des finances 2019.

En matière de gestion budgétaire, des innovations majeures sont enregistrées :  
l'institutionnalisation du cadrage macro-budgétaire, l'institutionnalisation du contrôleur financier ;  
la mise en place des dotations pour les organes constitutionnels, le renforcement de la portée de la gestion en autorisation d'engagement et crédits de paiement et la fongibilité totale des crédits au sein des programmes. Par contre, l'institutionnalisation du responsable de programme et l'élaboration des Projets de Performance Annuelle par programme sont en cours d'implémentation.

Ces deux dernières innovations une fois mises en œuvre, accorderont une importance plus grande à la gestion par programme et au suivi de la performance qui l'accompagne.

Le Projet de Performance Annuelle (PPA) va donc indéniablement être impacté par le nouveau cadre juridique et devenir dans un proche avenir un document d'engagement du gouvernement dans la conduite d'une politique publique précise structurée autour d'un programme.

Dans l'attente de l'opérationnalisation de cette réforme, pour le compte du budget de l'exercice 2022, l'élaboration du Projet de Performance Annuelle sera encore encadrée par la nouvelle loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Le Projet de Performance Annuelle 2022 met en exergue dans une logique de cohérence sectorielle, l'évaluation de l'exécution des lois de finances des trois dernières années, mais aussi énonce les perspectives d'évolution à court terme. Il a été élaboré dans un contexte marqué par ; la troisième phase de la COVID-19, l'implémentation de la loi portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 30). Tout ceci dans leur format bien connu articulé autour de deux parties :

La synthèse de la stratégie, qui met en évidence la contribution annuelle attendue dans les stratégies développées par le Gouvernement, notamment la SND30. Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du Ministère et la déclinaison de son cadre logique de performance ;

Le contenu des programmes, qui présente les programmes et actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation.



**PREMIERE PARTIE**  
**SYNTHESE DE LA STRATEGIE**



## ■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Au plan stratégique, le Gouvernement a adopté en 2009, la vision 2035 qui fixe les grandes orientations macroéconomiques et sectorielles, en vue d'un Cameroun émergent à l'horizon 2035. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui s'est achevé en 2019 nous a permis d'amorcer la première phase de cette vision. Par la suite, le Gouvernement a élaboré en 2020, la nouvelle Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030. Elle constitue la boussole pour atteindre les objectifs fixés dans ladite vision.

Le PPA pour l'exercice 2022 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement économique, social et culturel de la Nation, sous-tendue par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui opérationnalise la seconde phase de la vision 2035. Elle tient également compte de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, du plan de relance économique Post Covid19, ainsi que l'implémentation du nouveau programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI). Sur le plan sécuritaire il intervient dans un contexte marqué par la prégnance de menaces polymorphes dans notre pays.

Aussi, plaçant résolument le défi de l'industrialisation du pays au centre de la SND30 est le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale. Il est également, le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution de fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier en zone rurale.

C'est fort de ce constat que le cadrage macroéconomique et budgétaire appelle un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) en cohérence avec les estimations de croissance à l'horizon de la stratégie. Le Gouvernement a placé le développement des infrastructures structurantes dans divers domaines au cœur de son action. Le sous-secteur Eau et Energie prend une place prépondérante et s'impose dorénavant comme un facteur d'intégration nationale tenant compte des aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

En cohérence avec la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et dans le but de jouer un rôle déterminant dans l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035, le sous-secteur Eau et Energie se donne comme objectif stratégique de développer la production de l'eau et de l'énergie et de promouvoir leur accès à moindre coût aux populations, à court, à moyen et à long termes.

Au cours de l'année 2022, l'objectif du Ministère est de porter la puissance installée de 1650 MW à 1680 MW, d'atteindre le taux d'accès à l'électricité de 74% et le taux de desserte en eau de 62,5% et un taux d'accès à un assainissement individuel amélioré de 34%.

### **Domaine de l'énergie**

Le domaine de l'énergie contribue à l'économie et à la croissance du PIB, à travers l'électricité,

les produits pétroliers, le gaz et les énergies renouvelables. La stratégie du domaine vise principalement à développer et garantir l'accès individuel et collectif aux services énergétiques modernes.

- finaliser la construction de la ligne 225 kV d'évacuation de l'énergie du barrage hydroélectrique de Memve'ele et la mettre en service;
- finaliser la construction de l'usine de pied de 30 MW du barrage hydroélectrique de Lom Pangar et mettre en service la première turbine de 7.5 MW;
- poursuivre la construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal ;
- poursuivre la maturation du projet de construction des barrages hydroélectriques de Ndokayo et Colomines.
- finaliser la construction des lignes de transports Yaoundé- Abong-Mbang 225 kV et Nkongsamba-Bafoussam en 225 kV;
- augmenter la capacité de transformation des postes électriques de Bekoko et d'Oyomabang de 105 à 180 MVA chacun ;
- finaliser les études en cours à la SONARA et entamer les travaux de réhabilitation de cette dernière;
- lancer la 3e phase (200 localités) du projet d'électrification des systèmes solaires photovoltaïques de 1000 localités;
- opérationnaliser le Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité.

#### **A moyen terme :**

- accroître le taux d'accès des populations aux services énergétiques modernes et la qualité du service public de l'électricité, par la construction, le renforcement et l'extension des réseaux de distribution électrique ainsi que la production décentralisée par les énergies renouvelables ;
- Mettre en service l'ensemble des turbines de Nachtigal soient 420 MW ;
- entamer la construction de l'aménagement hydroélectrique de MENCHUM ;
- construire et mettre en service la centrale thermique à gaz de Limbé d'une capacité de 350 MW ;
- promouvoir l'accès des populations aux produits pétroliers et au gaz domestique en milieu rural et dans les zones à écologie fragile, en y construisant les points de distribution desdits produits ;
- Réduire la facture de consommation électrique annuelle des bâtiments publics de l'Etat à travers le Programme pilote de Suivi, contrôle et optimisation des factures d'électricité des bâtiments publics de l'Etat ;
- finaliser le projet d'électrification par système photovoltaïque de 1000 localités;
- augmenter les capacités de stockage des produits pétroliers et du gaz;
- poursuivre les diligences en vue de la construction du pipeline Limbe-Douala-Edea-Yaoundé.

#### **A long terme :**

- développer et construire les futurs aménagements hydroélectriques (Grand Eweng, Kikot, Katsina Ala, Colomine... ) ;
- poursuivre le projet d'évacuation de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal via la ligne 400kV Nachtigal-Bafoussam ;
- réaliser l'interconnexion des réseaux nationaux (RIS-RIN) ;
- promouvoir l'exportation de l'énergie électrique, à travers les interconnexions avec le Nigéria, le Tchad, et les autres pays d'Afrique Centrale ;
- poursuivre la réalisation de centrales d'énergies renouvelables raccordées au réseau

dans l'optique de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique national ;  
 procéder à la mise en œuvre du Programme National de la Maîtrise de l'Energie (PRONAME) ;  
 faire du Cameroun le hub dans la sous-région Afrique centrale par l'Interconnexion avec les pays voisins.

Dans le domaine **de l'eau et de l'assainissement liquide** il s'agira de :

poursuivre et achever les travaux du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS) ;  
 entamer les travaux de reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé ;  
 achever les travaux d'AEP en cours (projets CAMWATER) ;  
 poursuivre et achever le projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires dans la Région du Nord (PEMVEP);  
 poursuivre les travaux du Plan d'Urgence Triennal pour la Croissance Economique concernant la réalisation de 3000 forages dans la zone septentrionale du Cameroun;  
 poursuivre les travaux des projets d'alimentation en eau et assainissement en milieu rural (PAEA-MRU) ;  
 actualiser et valider le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ;  
 poursuivre le processus de finalisation, de validation et de vulgarisation de la politique nationale de l'eau ;  
 vulgariser le système d'information sur l'eau ;  
 poursuivre la maintenance et la réhabilitation des ouvrages d'accès à l'eau potable et d'assainissement liquide.

## ■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'énergie.

A ce titre, Il assure la tutelle des établissements et sociétés de production, de stockage, de transport, de distribution, de régulation de l'eau, de l'électricité, du gaz et du pétrole aval notamment :

la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER);  
 l'Electricity Development Corporation (EDC) ;  
 l'Agence de l'Electrification Rurale (AER) ;  
 l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) ;  
 la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) ;  
 la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;  
 la Société Hydro Mekin Electric Development Corporation (HYDROMEKIN) ;  
 la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL).

**Dans le domaine de l'énergie**, il est question pour ce département ministériel d'assurer une fourniture énergétique suffisante, efficace, fiable et propre, de développer et garantir l'accès aux

services énergétiques modernes sur le long terme, afin de faire de l'énergie un atout de l'industrie camerounaise dans la compétition industrielle mondiale.

**Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement**, il est chargé :

- de l'élaboration des stratégies et des plans gouvernementaux en matière d'alimentation en eau;
- de la prospection, de la recherche et de l'exploitation des eaux en milieu urbain et rural ;
- de l'amélioration quantitative et qualitative de la production d'eau.

### ■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

L'analyse des performances antérieures présente les différents efforts fournis pour améliorer l'offre et l'accès à l'énergie, ainsi qu'à l'eau potable et à l'assainissement.

#### ■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

La présentation du bilan technique se fera par programme pour une meilleure lisibilité des résultats obtenus au cours de l'année 2020.

##### 3.1.1 Programme 421 « OFFRE D'ENERGIE »

Ce Programme avait pour objectif : Disposer d'une quantité suffisante en énergie pour la population et les activités économiques.

En 2020 la quantité d'énergie disponible pour la consommation finale a atteint 2 172 093.32 Tep, la cible était de 3500000 tep en 2020. Pour ce qui est de cette performance, le taux de réalisation technique est de 27 %. Ce taux de réalisation technique se justifie par le faible apport de l'énergie produite par les centrales hydroélectriques car seul une puissance supplémentaire de 90 MW a été injectée dans le réseau en provenance de Memve'ele sur les 211 MW de puissance installée, malgré l'apport des produits pétroliers importés pour la consommation et qui est fonction de la demande. En outre, nous pensons que la valeur cible fixée dans le PPA qui est de 3 500 000 tep a été surévaluée. Cette évaluation n'a pas tenu compte de l'arrêt de la SONARA qui en fonctionnement normal aurait apporté 2 100 000 tep. Néanmoins, le résultat obtenu inclus :

- la prise en compte de la production provenant de la SONARA malgré son incident (593948.85Tep), soit un apport de 20090.25 tep ;
- le volume importé par les marketers (803137.5 tep) ;
- ainsi que l'apport de l'énergie électrique (90MW soit 22655.17 tep) dans le système.

Par ailleurs ce résultat aurait connu une augmentation si la totalité des capacités installées au niveau des barrages de Memve'ele et Mekin avaient été injectées dans le réseau électrique, la réhabilitation de la SONARA avait eu lieu et s'il n'y avait pas eu réduction des volumes importés de 357789.6 tep. En effet, en 2020 un total de 1397400 tep a été importé comparativement à 1751189.6 tep en 2019.

Pour atteindre ces résultats, trois actions ont été budgétisées au cours de la période sus citée :

En ce qui concerne le **développement des infrastructures de production de l'énergie**

**électrique :**

Les travaux de l'usine de pied de Lom Pangar de 30 MW et de la ligne d'évacuation d'énergie entre Lom Pangar et Bertoua est de 23%;

Recrutement de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement hydroélectrique sur la Menchum

Recrutement de la maîtrise d'œuvre chargée d'accompagner l'Etat pour la construction des centrales hydroélectriques de Ndokayo et Colomines ;

Construction des petites centrales solaires dans 200 localités : la construction des petites centrales dans 166 et 184 localités est achevée

Pour ce qui est de Lom Pangar, le barrage de retenue est déjà fonctionnel et contribue déjà à la régulation de la sanaga en maintenant un débit constant de 1040 m<sup>3</sup>/s. Les travaux de l'usine de pied de 30 MW et de la ligne d'évacuation d'énergie entre Lom Pangar et Bertoua est de 23%.

**En ce qui concerne le projet Mekin**, ladite centrale, après avoir connu quelques difficultés techniques, a subi des essais de remise de production avec une puissance atteinte de 7.2 MW en mode interconnecté hybride. Elle alimente actuellement les départs D31 Sangmélina et D32 Meyo-Messala. Les trois groupes de la centrale sont disponibles

Pour ce qui est du **développement des infrastructures de transport de l'énergie électrique :**

Poursuite des travaux de construction des lignes Yaoundé-Abong-Mbang en 225 kV et Nkongsamba-Bafoussam en 225 kV ;

S'agissant de Memve'ele : les travaux de construction du barrage sont achevés. Pour ce qui est de la ligne de transport associée Nyabizan-Yaoundé, le taux d'exécution des travaux est de **89%** au mois de décembre 2020. Leur achèvement reste subordonné au paiement des indemnités dans les Départements du Mfoundi et de la Mefou et Akono. Par conséquent, nous envisageons la mise en service définitive de cette ligne de transport pour le mois de décembre 2021, ce qui permettra d'accroître la capacité de production de la centrale de Memve'ele de 90 à 211 MW. Ce qui renforcera également la sécurité de la fourniture en électricité dans le RIS aussi bien pour les fêtes de fin d'année que pour la CAN 2022. Il convient de rappeler que la mise sous tension effectuée depuis le 14 avril 2019 et le raccordement provisoire en juillet 2020 de la ligne 225 kV au poste 90 kV/30 kV de Mbalmayo, permettent déjà une injection de **90 MW** par jour dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS);

Les travaux de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport de la ville de Yaoundé sont évalués à 72% ;

Les travaux de remise à niveau des réseaux de transport d'électricité sont évalués à 25% ;

S'agissant du projet de construction des lignes de transport 225 kV Ebolowa-Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mékin, le recrutement de la Maîtrise d'œuvre est effectif, l'ensemble des études de faisabilité sont achevées et le processus de contractualisation sont en cours de finalisation.

S'agissant de **l'optimisation de la capacité des installations de raffinage des hydrocarbures**, l'activité de finalisation des travaux des CCEs du projet de construction du pipeline pétrolier Limbé – Douala – Edéa - yaoundé pour le transport des produits pétroliers n'a pas été effective. Le nouveau partenaire technique du projet YAN CHANG Development Holding Company suite à la résiliation du contrat de 3PL a déposé son rapport d'études de pré-faisabilité qui est en attente de validation par le comité de suivi et

d'évaluation des études en cours de création dans les Services du Premier Ministre.

### 3.1.2 programme 422 « ACCES A L'ENERGIE »

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès des ménages et des opérateurs économiques à l'énergie. Il était question de porter le taux d'accès à 70% à l'horizon 2020. Au cours de l'année 2020, cet objectif a été pratiquement atteint (soit un taux évalué à 69,9%). Pour atteindre ce résultat, quatre actions ont été budgétisées en 2020.

Pour ce qui concerne l'**électrification urbaine périurbaine et rurale** :

Le suivi des projets d'Electrification des localités programmées dans le BIP du MINEE et des autres Administrations (MINEPAT, MINDEVEL, PNDP, FEICOM, AER, EDC) a permis l'électrification de plus de 256 localités sur les 340 programmées ;

La maturation complète du projet PERACE ;

L'appui aux CTD pour le développement des projets d'accès à l'Energie ;

La réception de plusieurs réseaux électriques réalisés dans le cadre des financements publics.

Concernant le **développement de l'accès aux produits pétroliers et au gaz** :

Le démarrage des études techniques détaillées et d'impact environnemental et social préalables à la construction de trois (03) points publics ruraux de distribution des produits pétroliers dans les localités de Ngôro, Tignère et Ndélélé ;

L'octroi de 34 agréments pour la réalisation des activités du secteur pétrolier aval, mise en service de 15 nouvelles stations-service construites

L'exécution de seize (16) Opérations de la Brigade Mobile (OBM) et onze (11) Opérations Coups de Poing (OCP) ayant permis de saisir 111 127 litres tous produits pétroliers confondus ;

La poursuite du programme de marquage chimique des produits pétroliers avec un volume 1 583 777 mètre cube de produits marqués.

Relativement au **développement des sources d'énergie renouvelables autres que le bois énergie** :

Les activités se sont concentrées sur :

La réalisation des branchements de la première phase du projet (166 localités) d'électrification de 1000 localités par système solaire photovoltaïque ;

L'achèvement des travaux de la seconde phase (184 localités) et la finalisation de la maturation technique et administrative de la troisième phase (200 localités).

Pour ce qui est de la première phase, les campagnes de branchement se poursuivent. Toutes les centrales sont mises en service pour un nombre de plus de **10 038** branchements effectués. Le processus de rétrocession des dites centrales est en cours au profit de l'Agence d'Electrification Rurale qui devra en assurer la gestion.

S'agissant de la deuxième phase, les travaux de construction sont achevés. Les campagnes de branchement qui se poursuivent ont déjà permis de connecter **6 720** ménages.

Les recettes collectées sont de près de **1 124 238 235 FCFA** pour un total de **16 758** branchements correspondant à un taux d'exploitation d'environ **20%**.

La recherche des financements est en cours pour la troisième phase.

Quant à la **maîtrise de l'énergie**, Il s'agit de :

En ce qui concerne la promotion de l'efficacité énergétique ayant en Ligne de Référence (LR) 50 millions FCFA, il a été question de la réalisation des études relative à l'hybridation des centrales thermiques isolées. L'Appel à Sollicitation de Manifestation d'Intérêt (ASMI) a été lancé, la préqualification faite, le communiqué publiant la liste restreinte a été produit ainsi que le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) qui a été validé à la Commission de Passation des Marchés du MINEE. Cependant, l'allocation budgétaire a été reportée pour 2022, pour cause de contraintes budgétaires liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ;

En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme Nationale de Maîtrise de l'Energie (PRONAME), pour lequel il est question de recruter un cabinet d'études en vue de l'élaboration du projet de texte fixant l'organisation et les modalités de mise en œuvre du PRONAME, les 15 millions inscrits en Mesure Nouvelle (MN) ont été annulés toujours pour cause de contraintes budgétaires liées à la crise sanitaire de la COVID-19. Cette activité a été reportée à 2022 et transférée dans le programme 139 en action 1.

### **3.1.3 Programme 423 « ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE »**

Son objectif étant d'améliorer l'accès à l'eau et aux infrastructures de base de l'assainissement liquide des ménages et des opérateurs économiques. Par conséquent, pour l'année 2020 le volume d'eau mobilisée a été de 543 384 m<sup>3</sup>, le taux de desserte en eau potable de 50,8% et le taux d'accès à l'assainissement liquide de 32%.

Pour obtenir ces résultats, les activités suivantes ont été menées au travers des trois actions budgétisées notamment :

#### **Développement des infrastructures de production d'eau potable :**

Cette action s'est matérialisée par :

L'alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS) qui connaît un taux d'exécution global des travaux de 71,50%

L'adduction en eau potable (AEP) 7 centres BADEA-OFID a connu un taux d'exécution global des travaux de 85%.

#### **Développement de l'accès à l'eau potable :**

Dans le cadre du PLANUT, une première phase a été lancée en 2015 dans les dix régions du Cameroun, qui consistait à la construction 900 forages et de 19 systèmes d'AEP. La phase 1 : 895 forages et 19 systèmes AEP construits, avec un taux de réalisation de 99,03% ; et la phase 2 a été lancée en 2017 en deux tranches, dont la première visait à la construction de 588 forages, dont 434 forages sont construits soit un taux de réalisation de 75,77% et la deuxième tranche lancée en 2019 prévoyait la construction de 469 forages, dont 187 forages sont construits soit un taux de réalisation physique de 48,61%.

Réhabilitation et entretien de 18 AEP et 212 forages : la première phase des travaux est achevée et en attente de réception. Soit un taux de réalisation physique de 95%, pour 12 de forages et 02 AEP réhabilités ;

22 points d'eau (forages, puits et sources) et 07 AEP réhabilités sur l'ensemble du territoire ;

Pour les 470 points d'eau à réaliser en ressources transférée, le taux d'exécution global serait inférieur à 70%. Cependant on estime à 281 le nombre de points d'eau achevé ;  
Recrutement du personnel et sélection de l'assistance géotechnique (IRGM) du projet d'Etudes MRU (BAD) ;

Financement de certaines tâches des projets initiés, mis en œuvre et suivis par le Concessionnaire CAMWATER. Ces projets sont les suivants :

Projet d'Alimentation en Eau Potable de Neufs Villes : la phase 1 comprend la construction des systèmes d'alimentation en eau dans 04 villes à savoir Sangmélina (achevée), Kribi (achevée), Bafoussam (en cours de réalisation) et Bamenda (suspendue pour des raisons de sécurité). Pour la phase 2, les travaux sont en cours de démarrage ;

Projet d'alimentation en eau potable de quatre villes de Yaoundé et trois (03) villes secondaires (Edéa, Bertoua et Ngaoundéré) : les composantes A et B sont achevées et les autres sont encore en cours (composantes C et D).

Projet de renforcement et d'extension de l'Alimentation en Eau Potable des Villes de Meyomessala, Nkongsamba, Kekem et Melong (CAMWATER) (04 villes) : réalisé à 100% ;

Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi urbain de 18 (dix-huit) centres secondaires : les lots 1, 3 et 4 sont achevés, et les lots 2 sont en cours (28% de réalisation).

### **Le développement des infrastructures de mobilisation des ressources eaux pour les activités agro-sylvo-pastorales :**

S'agissant de cette action Le projet PEMVEP qui enregistre un taux d'exécution de 70%, est la seule activité de cette action pour l'exercice 2020. Ce taux résulte de la mise en œuvre des activités suivantes :

La validation du rapport de démarrage et des études techniques préliminaires ;

La signature de l'avenant au contrat ;

La validation du rapport d'APS

L'élaboration en cours du Rapport d'APD, du DAO et du rapport d'EIES.

### **3.1.4 Programme 424 « GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ÉNERGIE »**

Son objectif étant d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Eau et de l'Énergie. En 2020, le taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de l'Eau et de l'Énergie est de 88,24%. Pour y parvenir, les actions ci-après ont été budgétisées au cours de ladite année.

#### **Coordination et suivi des activités des services du ministère de l'Eau et de l'Énergie :**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère de l'Eau et de l'Énergie les activités suivantes ont été menées :

En investissement, seule l'activité de prise en charge des Taxes et Droit de Douanes avait été budgétisée et a effectivement permis de prendre en charge les frais relatifs aux matériels importés dans le cadre de l'exécution des projets à financement conjoint du Sous-Secteur Eau

et Energie.

En fonctionnement les activités suivantes ont été menées :

- contribution de l'Etat du Cameroun au fonctionnement des organismes internationaux du sous-secteur de l'eau et de l'énergie effectuée ;
- rédaction des rapports d'activités semestrielles et annuelles ;
- élaboration et suivi régulier de la feuille de route ministérielle;
- suivi et évaluation des activités relatives au PLANUT (Ydé-Abong-Mbang ; projet de stabilisation du réseau de la ville de Ydé ; etc...) et des grands projets (PAEPYS ; électrification par système photovoltaïque ; etc...).

### **Etudes stratégiques et planification au ministère de l'Eau et de l'Energie. :**

Son objectif étant d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie, il s'agissait à ce niveau de :

- L'élaboration et validation des documents de revue, programmation et planification lors des Conférences Elargies des Programmation Budgétaire et de la Performance Associée (CEP-PA) ;
- L'actualisation de la valeur des indicateurs de résultats et l'objectif des programmes et actions ;
- L'actualisation du CDMT 2022-2024 et cadrage macroéconomique budgétaire effectué conformément aux orientations stratégiques et sectorielles. Il s'en suit ainsi, une budgétisation orientée tout en respectant le cadrage validé en amont ;
- La préparation des documents de plaidoyer budgétaire devant la commission des finances et du budget du Senat et de l'Assemblée Nationale.

### **Gestion financière et budgétaire au ministère de l'Eau et de l'Energie :**

Cette action qui vise à assurer une bonne exécution financière des programmes au Ministère de l'Eau et de l'Energie s'est vu matérialisée par les activités suivantes:

- production, élaboration et validation par les sectoriels MINFI-MINEPAT des trois documents stratégiques attendus (RAP, PPA et journal de projet) ;
- exécution financière du BIP 2020 à hauteur de 53,67%, soit une baisse de 21,94 points, par rapport à l'année dernière ;
- Suivi de la mise en œuvre du plan de passation des marchés, conformément au plan de programmation des marchés publics ;
- Remontée des informations stratégiques émanant des sociétés et projets à financement conjoint en vue de l'évaluation de leur performance et la programmation de leurs activités 2021.

### **Amélioration du cadre du travail :**

Afin de Doter les services d'infrastructures et équipements adéquats au Ministère de l'Eau et de l'Energie les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- Poursuite des travaux de construction des bâtiments abritant les délégations départementales du Nyong et Kelle, des Bamboutos et de la Vallée du Ntem, et construction d'une clôture aménagée à la Délégation Régionale de l'Ouest ;
- Acquisition du mobilier de bureau, des matériels informatiques ;
- Réhabilitation de la clôture de la Délégation Régionale du Nord et de la Délégation

Départementale de Mvila.

### **Développement des ressources humaines au Ministère de l'Eau et de l'Energie**

Afin d'accroître qualitativement les ressources humaines au Ministère de l'Eau et de l'Energie :  
le plan de formation triennal 2021-2023 du MINEE a été mis en œuvre, en tenant compte des besoins du personnel;  
les responsables et les personnels des services centraux et déconcentrés ont été formés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. ;  
les sessions du comité paritaire se sont tenues afin de valider les avancements des personnels décisionnaires.

### **Développement des TICs au Ministère de l'Eau et de l'Energie**

Pour optimiser les échanges administratifs entre ses différentes structures, le MINEE a mis en œuvre :

Le renforcement du parc informatique des services centraux et déconcentrés du MINEE en acquérant des ordinateurs complets, des copieurs et des imprimantes multifonctions, des licences windows, des vidéo projecteurs et des antivirus ;  
La poursuite de l'actualisation des équipements informatiques du réseau SIGIPES du MINEE s'est faite comme exigé par un texte de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
La sécurisation du pare feu du système informatique du MINEE à travers l'acquisition de l'outil de sécurité informatique CYBEROM.

### **Contrôle et audit interne au Ministère de l'Eau et de l'Energie :**

En vue d'améliorer le fonctionnement et la performance des services :

- Les activités de veille sur la qualité de l'eau, de l'électricité et des produits pétroliers, et de lutte contre la corruption ont été réalisées avec succès ;
- Le Manuel de Procédures Administratives du MINEE élaboré en 2018, simplifié, traduit en 2020, a été vulgarisé en 2020 sur plusieurs supports, notamment par une présentation en session plénière, une distribution en support électronique dans tous les services centraux et déconcentrés, ainsi que sur le site du Ministère ;
- La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption du secteur Eau et Energie a été mise en œuvre à travers l'implémentation d'une Initiative à Résultats Rapides (IRR) dont le thème était ainsi libellé : « En cent (100) jours, renforcer les capacités de 80% du personnel du Cabinet du Ministre et de la Direction des Affaires Générales (DAG) à la gestion et au suivi informatisés de leurs carrières ».

### **Communication et relation publique au Ministère de l'Eau et de l'Energie :**

Pour accroître la visibilité des actions du ministère, les couvertures médiatiques des activités et événements présidés par le MINEE ont faites notamment :  
l'évaluation de la situation de la fourniture en énergie électrique dans le RIN ;

la cérémonie de pose de la première pierre des travaux de construction du pont sur le LOM à Tourake financé par l'AFD dans le cadre de la mise en œuvre PGES du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Lom Pangar (PAHL) ;  
 les travaux de suivi sur le tronçon de la ligne 225 kV Yaoundé (Ahala)-Abong Mbang, ainsi que sur le site du futur poste de transformation de Mampang (Abong Mbang) ;  
 \*\$la couverture des audiences avec différents ambassadeurs (République Fédérale d'Allemagne, Royaume de Belgique, République d'Israël, République du Congo).  
 la visite des nouvelles installations de déchargement du navire de la SCDP au port de Douala ainsi que quelques installations ;  
 la cérémonie d'inauguration du Centre Scanwater de Ndjoré nouvellement réhabilité ;  
 diverses insertions publicitaires et informationnelles publiées ou éditées dans plusieurs organes de presses nationaux et internationaux.

### ■ 3.2. BILAN FINANCIER

L'exercice 2021 a vu la dotation budgétaire globale du MINEE baisser de dix-huit milliards cent vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze (18 125 394 000) FCFA par rapport à l'exercice 2020, soit une baisse en valeur relative de 7,42% due notamment à une baisse de l'enveloppe des financements extérieurs et des fonds de contrepartie en dépenses réelles. Le tableau ci-après présente l'évolution du budget de 2019 à 2021 par source de financement et nature de dépense :

Tableau 1 : Évolution du budget MINEE de 2019 à 2021 (en milliers de FCFA)

Rubrique	2019		2020		2021	
	Montant	Proportion	Montant	Proportion	Montant	Proportion
<b>R/O</b>	13 203 001	5,81	10 908 214	4,47	7 148 514	3,16
<b>BF</b>	5 711 000	2,51	5 429 000	2,22	5 073 000	2,24
<b>FCP(DR)</b>	17 992 000	7,92	14 790 000	6,06	12 683 683	5,61
<b>FCP(TDD)</b>	9 000 000	3,96	6 018 000	2,46	6 500 000	2,88
<b>RE</b>	171 095 592	75,28	197 234 000	80,76	185 000 000	81,83
<b>RT</b>	6 266 088	2,76	6 830 286	2,80	8 678 909	3,84
<b>PLANUT</b>	4 000 000	1,76	3 000 000	1,23	1 000 000	0,44
<b>Total</b>	<b>227 267 681</b>	<b>100</b>	<b>244 209 500</b>	<b>100</b>	<b>226 084 106</b>	<b>100</b>

#### Légende :

**R/O** : Ressources Internes Ordinaires (propres)

**BF** : Budget de Fonctionnement

**FCP(DR)** : Fonds de contrepartie en dépenses réelles

**FCP(TDD) : Fonds de contrepartie en taxes et droits de douanes****RE : Ressources externes****RT : Ressources Transférées****PLANUT : Plan d'Urgence Triennal**

L'analyse de la répartition des différentes enveloppes globale allouée au MINEE de 2019 à 2021, montre une évolution constante de la part des ressources extérieur dans le budget du MINEE. À contrario, la contribution des ressources internes ordinaire régresse aussi bien dans le budget d'investissement que dans le budget de fonctionnement. Pour l'exercice 2021, l'enveloppe consacrée à la formation du capital fixe est de deux cent vingt et un milliards onze millions cent six mille (221 011 106 000) FCFA, soit cent quatre-vingt-cinq milliards (185 000 000 000) FCFA en ressources externe et quarante et un milliards quatre-vingt-quatre millions cent six mille (41 084 106 000) FCFA en ressources internes. La majeure partie de ses ressources est dédiée au financement des grands projets à financement conjoint. Dans le cadre de la poursuite du transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées, le MINEE a augmenté l'enveloppe y dédiée de un milliard huit cent quarante-huit millions six cent vingt-trois mille (1 848 623 000) FCFA. Elle est passée de 6 milliards 830 millions en 2020 à 8 milliards six cent soixante-dix-huit millions.

La décrue du Budget de Fonctionnement s'accélère : 2,51% en 2019 et 2,22% en 2020 et 2,24% en 2021 de l'enveloppe globale. Cette situation qui contraste avec l'évolution du budget d'investissement public ne permet pas aux services techniques du MINEE d'assurer leur rôle d'ingénieur de l'État en matière de suivi de la réalisation et de contrôle des ouvrages existant d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de production de l'électricité. De façon plus détaillée, l'enveloppe globale allouée au Ministère de l'Eau et de l'Energie au titre des Ressources Internes Propres de l'exercice 2021 s'élève à deux cent vingt-trois milliards quatre-vingt-onze millions quatre-vingt-sept mille (223 091 087 000) FCFA d'Autorisation d'Engagement (AE) et deux cent vingt et un milliards onze millions cent six mille (221 011 106 000) FCFA de Crédits de Paiement (CP), répartis suivant le tableau ci-après :

*Tableau 2 : Structure du budget 2021**(en milliers de FCFA)*

Mode de gestion	DOTATION LF INITIALE		Proportion CP (%)
	AE	CP	
<b>Ressources internes</b>	38 011 106	36 011 106	15,93
<b>Gestion centrale</b>	27 398 485	25 398 485	11,23
<b>Fonds de Contrepartie en dépenses réelles</b>	12 683 683	12 683 683	5,61
<b>Fonds de Contrepartie en taxes et droits de douane</b>	6 500 000	6 500 000	2,88
<b>Crédits pour projets PLANUT</b>	1 000 000	1 000 000	0,44

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

<b>Autres crédits à gestion centrale</b>	7 214 802	5 214 802	2,31
<b>Crédits délégués et Ressources transférées</b>	10 612 621	10 612 621	4,69
<b>Délégations automatiques et ponctuelles aux services déconcentrés</b>	2 013 693	1 933 712	0,86
<b>Ressources transférées aux CTD (y compris transferts ponctuels)</b>	8 678 909	8 678 909	3,84
<b>Financement extérieur</b>	185 000 000	185 000 000	81,83
<b>Budget de Fonctionnement</b>	5 073 000	5 073 000	2,24
<b>Total</b>	<b>228 164 087</b>	<b>226 084 106</b>	<b>100</b>

Le BIP 2021 est financé à 18,17% par les ressources internes y compris fonds de contrepartie, contre 81,83% de financement externe. Le Budget de Fonctionnement devant appuyer la réalisation des projets d'investissement programmés en 2021 se situe à 5,073 milliards de FCFA, soit seulement 2,24% de la dotation globale affectée au MINEE. La ventilation de cette enveloppe entre les quatre (04) programmes du MINEE est la suivante :

*Tableau 3 : Structure du budget 2021 par programme (en milliers)*

N°	Programme	AE 2021	CP 2021	BF 2021	Total CP 2021
					BIP + BF
1	<b>Offre d'énergie</b>	94 892 309	92 892 309	0	92 892 309
2	<b>Accès à l'énergie</b>	27 077 607	26 997 626	0	26 997 626
3	<b>Accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide</b>	92 867 230	92 867 230	0	92 867 230
4	<b>Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur eau et énergie</b>	8 253 941	8 253 941	5 073 000	13 326 941
	<b>Total</b>	<b>223 091 087</b>	<b>221 011 106</b>	<b>5 073 000</b>	<b>226 084 106</b>

*Tableau 4 : Structure du budget de fonctionnement (en milliers)*

Rubriques	Montant	Proportion
-----------	---------	------------

Dépenses permanentes de personnel (salaires)	2 176 000	42,89
Autres dépenses de personnels (gratifications, heures supplémentaires, indemnités, etc.)	456 000	8,99
Formation, bourses et stages	195 000	3,84
Abonnement et consommation d'eau, d'électricité et de téléphone	184 000	3,63
Autres biens et services	2 062 000	40,65
Total Budget de Fonctionnement	5 073 000	100

### Exécution du Budget de Fonctionnement

Exclusion faite des dépenses permanentes de personnels et des dépenses allouées à la consommation d'eau, d'électricité et de téléphone, le quota global attribué au fonctionnement des Services Centraux et déconcentrés au terme du troisième trimestre de l'année 2021 s'élève à 885 320 000 FCFA, soit 639 800 000 FCFA en « Dépenses de biens et services » et 245 520 000 FCFA en « Autres dépenses de personnels ». Le tableau suivant illustre l'exécution du budget de fonctionnement à date en 2021.

### BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC.

L'enveloppe de 36 milliards 011 millions de FCFA de ressources internes destinée aux projets d'investissement du MINEE, est répartie comme suit :

25 milliards 398 millions (y compris les FCP et les Droits et taxes de douane), soit une proportion de 70,5% pour les projets à gestion centrale (consacré essentiellement aux projets d'envergure) ;

1 milliard 933 millions, soit un taux de 5,36% des ressources ont fait l'objet de délégation automatique vers les services déconcentrés (pour la poursuite des travaux et la construction de 111 projets d'AEP, 76 projets d'électrification rurale et 18 projets d'acquisitions diverses) ;

8 milliards 678 millions soit (24,1%) des ressources interne ont été transférées aux Collectivités Territoriales décentralisées pour la gestion des compétences transférées.

**Tableau 5 : niveau d'exécution du BIP par programme (en milliers)**

	DOTATION INITIALES		DOTATIONS REVISEES		ENGAGEMENT (AE)	PAIEMENT (CP)	TAUX (%)
	AE	CP	AE	CP			
<b>32-MINEE</b>	<b>38 091 087</b>	<b>36 011 106</b>	<b>38 091 087</b>	<b>36 011 106</b>	<b>20 448 904</b>	<b>20 084 144</b>	<b>55,77</b>
421 OFFRE D'ENERGIE	8 892 309	6 892 309	8 892 309	6 892 309	5 198 429	4 896 162	71,04
422 ACCES A L'ENERGIE	8 077 607	7 997 626	8 077 607	7 997 626	481 899	471 912	5,90

423 ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	12 867 230	12 867 230	12 867 230	12 867 230	7 750 867	7 720 375	60,00
424 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR EAU ET ENERGIE	8 253 941	8 253 941	8 253 941	8 253 941	7 017 707	6 995 693	84,76
<b>TOTAL</b>	<b>38 091 087</b>	<b>36 011 106</b>	<b>38 091 087</b>	<b>36 011 106</b>	<b>20 448 904</b>	<b>20 084 144</b>	<b>55,77</b>

Lorsqu'on exclut les ressources issues des financements extérieurs, on se retrouve avec une dotation budgétaire révisée de 38,091 milliards de FCFA en AE pour le compte de l'exercice 2021.

Ainsi, un montant de 20,448 milliards de FCFA a fait l'objet d'engagement, ce qui porte le taux d'engagement du BIP 13 octobre 2021 (ressources internes) à 56,78 %. S'agissant des ordonnancements effectués, ils s'élèvent à 20,084 milliards de FCFA soit un taux d'ordonnancement de 55,77%. Il s'est agit entre autres du paiement des droit et taxe de douanes (6,5 milliards), du virement des fonds de contrepartie dans le compte basket funds (11,379 milliards) au bénéfice des projets à financement conjoint, de l'apurement des arriérés des dépenses engagées et non ordonnancées pour un montant de 295 millions, du règlement des décomptes du PLANUT (469 forages) pour un montant de 700 millions de FCFA.

Par ailleurs des crédits ont été mis à la disposition des services déconcentrés par délégation ponctuelles pour un montant total de 539 million FCFA à l'effet prendre en charge les frais de fonctionnement et les indemnités dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets d'investissements.

### ■ 3.3. PERSPECTIVES

La démarche stratégique du sous-secteur Eau et Energie pour l'année 2022, conformément à la vision prospective nationale repose sur les programmes suivants :

#### 3.3.1 Programme 016 : « OFFRE D'ENERGIE »

En ce qui concerne l'électricité, il s'agira de :

- mettre en service l'usine de pied de Lom Pangar de 30MW d'ici décembre 2022;
- mettre en service une centrale thermique de 10 MW à Guider en fin d'année 2022 pour renforcer la sécurité de la fourniture de l'électricité dans le RIN ;

installer des centrales solaires modulaires à Maroua et à Guider d'ici décembre 2021 pour renforcer la sécurité de la fourniture de l'électricité dans le RIN;

poursuivre les négociations préliminaires pour la reprise de la construction du barrage hydroélectrique de Bini à Warack ;

poursuivre le processus de sélection du partenaire technique et financier du projet de construction de la centrale thermique de Limbé d'une capacité de 350 MW;

achever les projets d'électrification sur financement BIP 2019 ; 2020 et 2021;

recruter un ingénieur conseil pour le projet de construction de la centrale à gaz de Bekoko ;

poursuivre les travaux de renforcement de la stabilisation des réseaux électriques de la ville de Yaoundé ;

débiter les travaux de renforcement du réseau de transport de la ville de Douala ;

achever les travaux de construction de la ligne de transport Yaoundé-Abong -Mbang et Nkongsamba-Bafoussam ;

débiter les travaux de construction de la ligne de transport Ebolowa-Kribi et Mbalmayo-Mekin ;

finaliser la maturation du projet de construction de la ligne de transport Nachtigal-Bafoussam ;

entamer la mise en œuvre du projet d'interconnexion Cameroun-Tchad ;

poursuivre la maturation du projet d'interconnexion RIS-RIN ;

S'agissant des produits pétroliers, il s'agira de :

exécuter le chronogramme des activités de réhabilitation de la SONARA après validation par le CHEF DE L'ETAT ;

poursuivre la construction de nouveaux bacs de stockage des produits pétroliers en vue d'accroître les capacités ;

finaliser les négociations en vue de la construction du Terminal à Hydrocarbure de Kribi ;

poursuivre l'approvisionnement du pays en produits pétroliers à travers l'actuel mécanisme mis en place ;

poursuivre la construction des nouvelles sphères pour augmenter la capacité de stockage du GPL ;

En ce qui concerne les **énergies renouvelables**, le Ministère de l'Eau et de l'Energie entend :

poursuivre l'élaboration du cadre légal et réglementaire des énergies renouvelables ;

poursuivre la mise en place d'un programme de développement de la micro-hydroélectricité ;

poursuivre le projet de promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies d'efficacité énergétique dans les ménages des zones rurales du Cameroun ;

boucler la rétrocession à l'AER de la gestion des ouvrages de la première phase du projet d'électrification de 1000 localités par systèmes solaires photovoltaïques ;

parachever les branchements des ménages dans le cadre des phases 1 et 2 du projet d'électrification de 1000 localités par système solaire photovoltaïque ;

lancer la troisième phase du projet d'électrification de 1000 localités par système solaire photovoltaïque ;

finaliser la construction du mini barrage hydroélectrique de Mbakaou Carrière;

boucler le développement des deux mini-centrales hydroélectrique de Bafang et Manjo ;

finaliser le développement des centrales solaires connectées au RIN.

### 3.3.2 Programme 137 : « ACCES A L'ENERGIE »

En ce qui concerne ce programme il sera question de :

- débuter effectivement la mise en œuvre du projet PERACE pour électrifier 417 localités dans les Régions du Nord, de l'Est et de l'Extrême-Nord par financement de la Banque Mondiale et 180 localités dans les Régions du Nord et de l'Adamaoua;
- finaliser les travaux du projet de Renforcement et d'Extension des Réseaux Electriques de Transport et de Distribution (PRERETD) avec l'électrification de 273 localités ;
- poursuivre la mise en œuvre du Projet BID phase 2 avec l'électrification de 108 localités dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Ouest, du Sud et du Centre ;
- électrifier certaines localités rurales du pays par extension, renforcement des réseaux sur financement du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité (FDSE) ;
- raccorder l'usine SUDHEVEA à partir du barrage hydroélectrique de Mekin et au RIS sur financement du FDSE ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet d'électrification par système solaire photovoltaïque de 1000 localités (phase 3 : 200 localités);
- intensifier la lutte contre la fraude des produits pétroliers sur l'étendue du territoire ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Projet OFID avec l'électrification de 21 localités dans les régions du Nord, l'Adamaoua et le Sud ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Projet BADEA avec l'électrification de 50 localités dans l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord.
- réaliser les études d'Avant-projet Sommaire (APS), d'Avant-projet Détaillées (APD) et de produire un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en vue de l'hybridation des centrales thermiques isolées
- réaliser les études APS et APD en vue de la construction de 02 centrales à cogénération à Douala et à Yaoundé ;
- poursuivre les activités visant à réduire les factures d'énergie électrique des administrations publiques à travers le déploiement d'un Programme pilote de suivi, du contrôle et de l'optimisation des factures d'électricité du secteur public (PSCOFÉ);
- implémenter les mesures d'efficacité énergétique.

### 3.3.3 Programme 138 : « ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE »

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement liquide il s'agira de :

- poursuivre et achever les travaux du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS) ;
- entamer les travaux d'intégration du PAEPYS dans le réseau de distribution de l'eau dans la ville de Yaoundé et de ses environs (reconfiguration du réseau de Yaoundé) ;
- achever les travaux d'AEP en cours (projets CAMWATER) ;
- poursuivre et achever le projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires dans la Région du Nord (PEMVEP);
- poursuivre les travaux du Plan d'Urgence Triennal pour la Croissance Economique concernant la réalisation de 3000 forages dans la zone septentrionale du Cameroun ;
- poursuivre les travaux du projet d'alimentation en eau et assainissement en milieu rural (PAEA-MRU) financé par la BID ;
- poursuivre le Projet d'Études d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural dans 350 localités financé par la BAD ;
- actualiser et valider le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)
- poursuivre l'inventaire des infrastructures d'Alimentation en Eau Potable d'Hygiène et

d'Assainissement liquide (AEPHA) ;  
poursuivre la mise en œuvre du programme de réhabilitation de 350 stations SCANWATER sur toute l'étendue du territoire.

### 3.3.4 Programme 139 : « GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE »

Un accent sera mis sur l'appui des programmes opérationnels, et la contribution à la mise en œuvre des politiques du sous-secteur. Ces efforts permettront à terme de :

- Assurer le fonctionnement régulier des services du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Définir les orientations sectorielles et améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Améliorer l'affectation des ressources financières ;
- Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Améliorer la couverture en matériels et en équipements ;
- Améliorer le traitement des dossiers administratifs du personnel ;
- Veiller au respect de la législation et de la réglementation au MINEE ;
- S'assurer de la cohérence des activités menées avec les orientations de la politique sectorielle ;
- S'assurer de la cohérence des activités menées avec les orientations de la politique sectorielle ;
- Accroître la visibilité des actions menées au ministère de l'eau et de l'énergie.

## ■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Eu égard à ce qui précède, le MINEE a donc pour objectif stratégique d'assurer, d'une part, la fourniture en énergie et en eau potable, et de promouvoir, d'autre part, l'accès à l'assainissement liquide.

A cet effet, malgré la refonte des programmes qui a conduit à un nouveau cadre stratégique de performance, le MINEE a gardé quatre (04) programmes à savoir:

Le **programme 016 Offre d'énergie** qui est axé sur le développement et l'amélioration de l'approvisionnement d'énergie et dont l'objectif est produit l'énergie en quantité abondante pour améliorer le cadre de vie des populations, satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur ;

Le **programme 137 Accès à l'énergie** qui a pour objectif d'accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries ;

Le **programme 138 Accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide** qui est axé sur le développement de l'offre et la promotion de l'accès en eau potable et aux services d'assainissement liquide. Son objectif est d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide ;

Le **programme 139 Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur Eau et Energie** qui est axé sur le soutien à la conduite de la politique du sous-secteur Eau et Energie et dont l'objectif est d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes.

## 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Programme	Objectifs	Indicateurs						Structure responsable
		Libellé	Baseline (2020)	Cibles triennales				
				2021	2022	2023	2024	
OFFRE D'ENERGIE	Produire l'énergie en quantité abondante pour améliorer le cadre de vie des populations, satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur	Puissance disponible (MW)	1368	1375	1449	1773	1773	DEL
		Facteur de charge des capacités installées (%)	60%	60%	65%	70%	75%	DEL
		Quantité d'énergie disponible pour la consommation finale (TM)	1 398 168	1 560 600	1 530 000	1 560 600	1 591 912	DPPG
ACCES A L'ENERGIE	accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries	taux d'accès à l'électricité (%)	69,9%	72%	74%	76%	78%	DEL et DERME
		taux de couverture des prévisions de consommation nationale des produits pétroliers (%)	102%	111,5%	98,62%	99,78%	99,80	Direction des Produits Pétroliers et du Gaz (DPPG)
ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide	Taux de desserte en eau (en %)	50,8	51	53	53,5	61,5	DMRE
		Taux de desserte en infrastructure d'assainissement autonome amélioré	32	32	35	35	40	DMRE

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

		Volume d'eau mobilisé (m3/jr)	543 384	543 384	879 384	879 384	879 384	DMRE
GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes.	Taux de réalisation des activités budgétisées	62	70	80	90	100	Secrétariat Général

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 016

## OFFRE D'ENERGIE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	Accroître la capacité de Production de l'énergie électrique	Puissance installée en MW	1 528	1 610	Rapport annuel ARSEL
03 DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	Accroître la capacité de transport de l'énergie électrique	Capacité de transit dans le réseau électrique national (MW)	1 222	1 288	Rapport annuel SONATREL

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 137

## ACCES A L'ENERGIE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	Assurer la disponibilité de l'énergie électrique auprès des ménages et des industries	Taux de desserte de l'énergie électrique (%)	41	44	Rapports annuels MINEE/AER/ENEO
04 MAITRISE DE L'ENERGIE	Promouvoir les économies d'énergie	Quantité d'énergie économisée (MWh/an)	0	400	Rapport du système national d'information énergétique (SNIE)

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 138

## ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

01	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	Améliorer la capacité de production journalière d'eau potable	Capacité de production journalière (m3/jour)	543 384	879 384	Rapports annuels des services centraux et déconcentrés du MINEE, CTDs, Concessionnaire (CAMWATER), Projets en cours et futures ; (PAEPYS, AEP 300 000m3 Douala, réhabilitation de la station de Japoma, IHL).
02	AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE	Développer les ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable d'une capacité de production journalière inférieure à 100m3	Taux de desserte en eau potable (%)	51	53	Rapports annuels CAMWATER/MIN EE
05	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX POUR AUTRES ACTIVITES	Améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages	Volume d'eau mobilisé pour les autres usages (m3)	13 130 507 375	13 130 507 375	Rapport annuel MINEE

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 139

## GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEE	Assurer le fonctionnement régulier des services du MINEE	Taux de réalisation du programme support	100	100	Secrétariat Général; apport d'activités
02 ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE, ET TECHNIQUES AU MINEE	Mettre en cohérence les objectifs stratégiques avec les orientations sectorielles et améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie	Nombre de documents de stratégies et techniques produits annuellement au Ministère de l'Eau et de l'Energie	8	10	Division des Études, de la Prospective et de la Coopération; rapport d'activités
03 GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINEE	Améliorer l'affectation des ressources financières	Niveau de budgétisation des activités prioritaires	100	100	Direction des Affaires Générales; rapport d'exécution du budget
04 DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINEE	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion d'informations statistiques au MINEE	Nombre de documents statistiques produits annuellement (rapport sur la situation énergétique, annuaire statistique) dans les domaines de l'eau et de l'énergie	1	3	Cellules du Système d'Information National sur l'Energie (CSINE) et du Système d'Information sur l'Eau (CSIE); annuaire statistique
05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINEE	Améliorer la couverture en matériels et en équipements	Taux de couverture des besoins exprimés par le personnel	70	85	Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance); rapport d'activités
06 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEE	Améliorer le traitement des dossiers administratifs du personnel	Proportion de dossiers traités hors délai	24	21	Direction des Affaires Générales (Sous-Direction des Personnels, de la Solde et des Pensions); registre
07 CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINEE	S'assurer de la cohérence des activités menées avec les orientations de la politique sectorielle	Nombre de rapport produit annuellement et validés par l'inspection générale	16	16	Inspection Générale; rapport d'audit
08 CONSEIL JURIDIQUE AU MINEE	Veiller au respect de la législation et de la réglementation au MINEE	Proportion d'actes administratifs élaborés et signés	100	100	Division des Affaires Juridiques; rapport d'activité; compte rendu
09 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEE	Accroître la visibilité des actions menées au Ministère de l'Eau et de l'Energie	Proportion d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au Ministère de l'Eau et de l'Energie	100	100	Cellule de la Communication; rapport d'activité; compte rendu



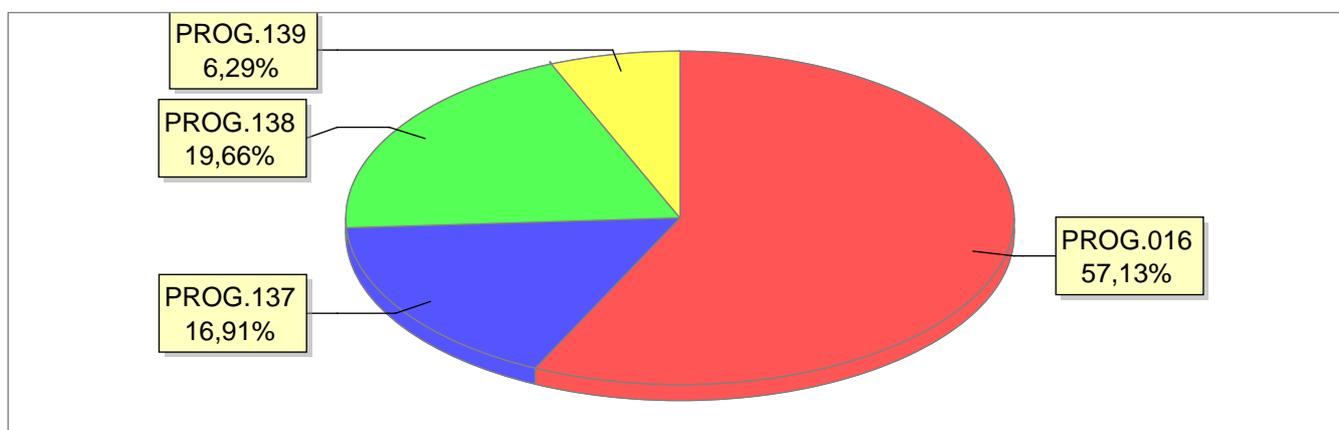
**DEUXIEME PARTIE**  
**CONTENU DES PROGRAMMES**



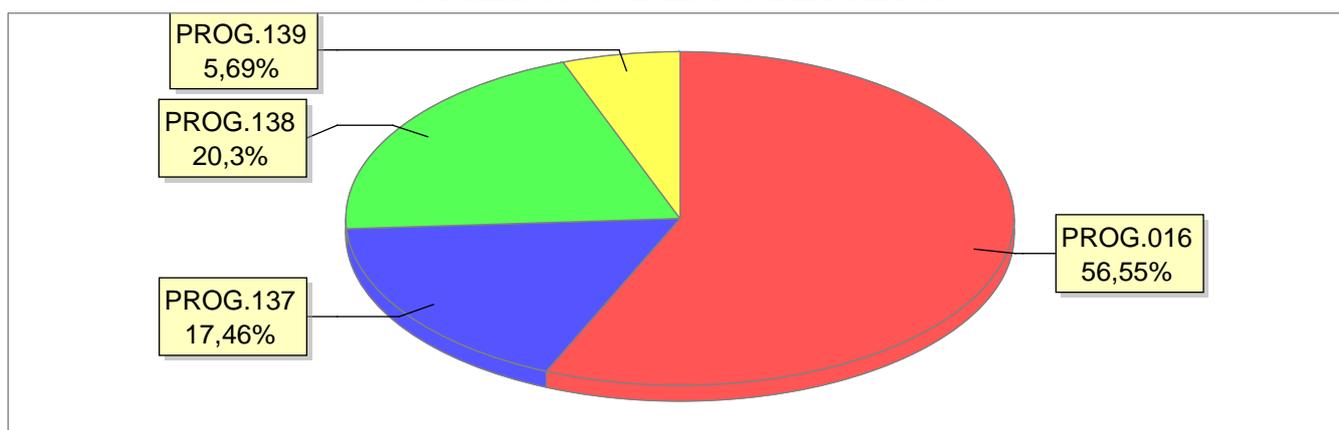
## REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
016	OFFRE D'ENERGIE	0	0	145 668 418 000	139 668 418 000	145 668 418 000	139 668 418 000
137	ACCES A L'ENERGIE	0	0	43 123 134 000	43 123 134 000	43 123 134 000	43 123 134 000
138	ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	0	0	50 128 448 000	50 128 448 000	50 128 448 000	50 128 448 000
139	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	5 413 000 000	5 413 000 000	10 630 000 000	8 630 000 000	16 043 000 000	14 043 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>5 413 000 000</b>	<b>5 413 000 000</b>	<b>249 550 000 000</b>	<b>241 550 000 000</b>	<b>254 963 000 000</b>	<b>246 963 000 000</b>

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



## CREDITS DE PAIEMENT





## **6. PROGRAMME 016**

### **OFFRE D'ENERGIE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**Lionel OMGBA OYONO**



## ■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Depuis 2013, Le programme 421 d'intitulé « **OFFRE D'ENERGIE** » s'était fixé pour objectif de disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques et d'améliorer la mise en œuvre effective des programmes. Suite aux nouvelles orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, les administrations doivent s'aligner aux cadres stratégiques de performance afin de contribuer à l'atteinte des résultats fixés. Ainsi, ce programme initialement le 421 devient 016 mais garde le même intitulé « **OFFRE D'ENERGIE** »,

En outre, la crise économique qu'a connue le Cameroun dans les années 1990 a conduit au ralentissement de la demande d'énergie et les difficultés financières de l'Etat ont entraîné le retard dans la construction de nouveaux équipements de production, de stockage, de transport et de distribution d'énergie et n'ont pas émis une mise adéquate et à échéance, du programmes d'entretien et de réhabilitation de l'outil de production existant, entraînant leur exploitation au-delà des limites admises et leur détérioration poussée.

Au sortir de la crise économique au milieu des années 90, avec la reprise de l'activité économique, la demande d'énergie s'est remise à croître de façon soutenue (6% en moyenne dans le secteur de l'électricité) mais s'est heurté à l'insuffisance de l'offre.

En raison du retard pris dans la mise en place des programmes d'investissements adaptés pour réhabiliter et rénover l'outil de production existant et construire de nouvelles capacités énergétiques, l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie s'est progressivement détérioré. Dans le secteur de l'électricité, cette situation a entraîné lors de la reprise économique à la fin des années 1990, un important déficit de l'offre d'énergie qui bien que réduit, entre temps, s'est profilé jusqu'à nos jours. Il en a résulté des pénuries de production d'électricité, due à l'indisponibilité de certains ouvrages de production occasionnée quelque fois par l'absence du combustible pour ce qui est des centrales thermiques, ou la détérioration de certains groupes au niveau des centrales de production hydroélectrique, de même l'on a observé l'ensablement ainsi que le phénomène de changement climatique a impacté sur la production de l'électricité par le Barrage de Lagdo. Par ailleurs quand bien même l'ouvrage de production était en fonctionnement les actes de vandalisme perpétrés sur certains pylônes à l'instar de la ligne de transport 90 KV de Bamenda ont fortement perturbé l'accès à une électricité de qualité dans une zone à sécurité fragile. En outre plusieurs interruptions majeures ont été constatées dans les Régions du Centre et du Littoral à cause de la chute des arbres hors corridors sur le réseau de transport. De plus certaines pannes constatées dans les postes électriques à l'instar des postes de Deido, BGRM et Oyomabang ont fortement impactées la fourniture dans les quartiers concernés allant jusqu'à une semaine pour certains sans oublier la saturation des postes de transformation et la vétusté du réseau public de l'électrique. Tout ceci s'est traduit par le ralentissement de la croissance économique et des désagréments tant pour les industries qui sont obligées d'avoir recours aux groupes électrogènes que dans la vie des ménages via les

interruptions permanentes.

Dans le secteur pétrolier aval, le marché national était jusqu'en 2019, approvisionné par la production de la SONARA et par les importations. Depuis l'incendie, le marché est totalement dépendant des importations. Toutefois, afin de la rendre active, il est alloué à la SONARA 80 % des importations.

La raffinerie de Limbé construite, il y a vingt ans déjà, était déjà vétuste et les procédés utilisés surannés. La réhabilitation de cette dernière pourra intégrer sa modernisation, afin de la rendre rentable et compétitive.

En outre, l'insuffisance des installations de stockage et la répartition inégale des points de vente, au détriment des zones rurales réduisent les quantités de produits pétroliers disponibles à la consommation et contribuent à renforcer la dominance de l'utilisation des combustibles traditionnels dans les ménages.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme 016, se décline en 03 actions associées à un objectif chacun dont l'évolution peut être mesurée à travers un indicateur de résultat nominal ou proportionnel.

Chacune de ces actions est associée à un objectif dont l'évolution peut être mesurée à travers un indicateur de résultat nominal ou proportionnel.

## BESOIN EN RESSOURCES

**Le programme 016 « Offre d'Énergie »** dont le coût global (2022) est de Cent trente milliards trois cent neuf millions sept cent quarante un (130 309 741 000) **Francs CFA** en AE et en CP. Ledit montant est décliné dans trois actions, réparti de la manière suivante :

**-Action 01** : Développement des infrastructures de production de l'Énergie Electrique dont le montant AE et CP se chiffre à trente-six milliards six cent quatre-vingt-quatorze millions (36 694 943 000) de Francs CFA ;

**-Action 02** : Développement des équipements de transport de l'Énergie Electrique dont le coût en AE et en CP se chiffre à quatre-vingt-treize milliards quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions cent neuf mille (93 497 109 000) de Francs CF A

**-Action 03** : optimisation de la capacité des installations de raffinage des hydrocarbures dont le montant AE et CP est de cent dix-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille (117 689 000) Francs CFA.

Les activités phares du Programme se déclinent sur le plan institutionnel et opérationnel. Sur le plan institutionnel et règlementaire :

- l'adoption du document de politique sectorielle
- L'élaboration du plan Directeur production transport et distribution de l'électricité ;
- la Coordination des études / actions visant la mise en place de la gestion de l'eau et création de la commission de bassin : Il s'agira de mettre en place un cadre de gestion intégrée de de la ressource en eau ;
- la rédaction des textes légaux et réglementaires relatifs à la gestion de l'eau à lier

éventuellement avec la révision du corpus de textes légaux sur le secteur de l'électricité.  
Sur le plan opérationnel dans le court terme, les projets de construction et de réhabilitation des ouvrages électriques initiés et destinés à résorber le déficit constaté.

## OBJECTIF ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Puissance disponible (MW)	MW	2020	1 476	2022	1 899
2	Facteur de charge (%)	%	2019	60	2022	75
3	Quantité d'énergie disponible pour la consommation finale (en tonne équivalent pétrole Tep)	Qté	2019	1 560 600	2022	1 591 912

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Puissance disponible (MW)	
Objectif	Disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	016 - OFFRE D'ENERGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'électricité	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ENE0/KPDC/DPDC/NHPC/EDC Société de production hydroélectrique	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	mega watt(MW)	
Mode de calcul	Recherche documentaire auprès des concessionnaires	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 1368
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 1575.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 1575
	Année: 2023	Valeur: 1899
	Année: 2024	Valeur: 1899
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	opérateurs	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de la Production de l'électricité Hydroélectrique	
Vérification/ Validation des données	Sous -Directeur de production/DEL	
Service responsable de la synthèse des données	RAS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Puissance réel disponible des centrales	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Puissance réel disponible des centrales	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Informer et préparer les sources de données ;</li> <li>-Élaboration des outils de collecte (conception et test</li> <li>-Sensibilisation des fournisseurs de données ;</li> <li>-Formation éventuelle des collecteurs de données ;</li> <li>-Traitement et analyse des données ;</li> <li>Validation des résultats, Publication des résultats</li> </ul>		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Facteur de charge (%)	
Objectif	Disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	016 - OFFRE D'ENERGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'électricité	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ENE0/KPDC/DPDC/NHPC/EDC /Société de production hydroélectrique	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Recherche auprès des concessionnaires	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 60
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 65.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 65
	Année: 2023	Valeur: 70
	Année: 2024	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	opérateurs	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de la Production de l'électricité Hydroélectrique	
Vérification/ Validation des données	Sous -Directeur de production/DEL	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de l'électricité	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ENE0/KPDC/DPDC/NHPC/EDC /Société de production hydroélectrique	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	cet indicateur indique le taux de disponibilité des centrales de production	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et préparer les sources de données ;</li> <li>- Elaboration des outils de collecte (conception et test</li> <li>- Sensibilisation des fournisseurs de données ;</li> <li>- Formation éventuelle des collecteurs de données ;</li> <li>- Traitement et analyse des données ;</li> <li>Validation des résultats, Publication des résultats</li> </ul>		

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Quantité d'énergie disponible pour la consommation finale (en tonne équivalent pétrole Tep)
Objectif	Disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	016 - OFFRE D'ENERGIE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'électricité/Direction Produits Pétrolier et du Gaz
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ENE0/KPDC/DPDC/NHPC/EDC, PM Société de production hydroélectrique/SONARA/SCDP
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives
Unité de mesure	Quantité(Qté)
Mode de calcul	Recherche documentaire
Périodicité de la mesure	Annuelle et triennale
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 1 398 168
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022 Valeur: 1530000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 1 530 000
	Année: 2023 Valeur: 1 560 600
	Année: 2024 Valeur: 1 591 912
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapports SIE/MINEE, Rapports d'activités des opérateurs des secteurs pétroliers et électriques
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SPH, SPET, SSTE, ST/DEL, SDAS, SDGA, SDTD, SIE/MINEE
Vérification/ Validation des données	-Comparaison avec les données des années antérieures ; -Confirmation auprès des sources de collecte.
Service responsable de la synthèse des données	SDPE/SDSTDE/MINEE
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SPH, SPET, SST, ST/DEL, SDAS, SDGA, SDTD, SIE/MINEE
Coût de collecte et d'analyse	Frais téléphoniques ; moyens de locomotion, Logistique bureautique, personnel.
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	L'indicateur est destiné à quantifier toutes les formes d'énergie mises à la consommation, à savoir les énergies commerciales et celles traditionnelles. Si les données relatives aux énergies commerciales sont facilement disponibles, ce n'est pas le cas des énergies traditionnelles (bois de feu, autres biomasses) pour lesquelles il n'existe à présent
Modalités d'interprétation	Cet indicateur reflète l'offre d'énergie toute forme connue (électricité, produits pétroliers, gaz, bois – énergie) réellement disponible
5) Commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Informer et préparer les sources de données ;</li> <li>-Élaboration des outils de collecte (conception et test</li> <li>-Sensibilisation des fournisseurs de données ;</li> <li>-Formation éventuelle des collecteurs de données ;</li> <li>-Traitement et analyse des données ;</li> <li>-Validation des résultats, Publication des résultats</li> </ul>	

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
- ACTION 03:** DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

## ■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Eu égard à ce qui précède et par souci de garantir à long terme la sécurité d'approvisionnement en énergie du pays au moindre coût, le programme « OFFRE D'ENERGIE » a pour objectif d'accroître l'offre d'énergie pour la population les activités économiques et aussi pour les besoins d'exportation, en portant la quantité d'énergie disponible pour la consommation finale à 1 608 918 tep en 2022. Pour ce faire, en plus de la poursuite de la réhabilitation de l'outil de production existant dans le cadre de la concession d'électricité, le Programme propose de promouvoir le développement de nouvelles capacités de production d'électricité en privilégiant l'hydroélectricité, tout en visant une diversité des sources de production dans le cadre d'un ratio judicieux, ainsi que la construction des équipements de transport d'électricité qui vise à court et moyen terme : i) - à réaliser les interconnexions pour augmenter la fourniture d'électricité vers les grands centre urbains et assurer la sécurité N-1 de cette fourniture ; ii) à sécuriser et renforcer l'alimentation du réseau de transport de l'électricité des grands centres urbains ; iii) d'augmenter la capacité de transformation des différents postes de transformations ; iv)- à renforcer, stabiliser et sécuriser les trois réseaux interconnectés Nord (RIN), Sud (RIS) et Est (RIE) ; (v)- à assurer l'évacuation des centrales de production (Nachtigal, Memve'ele, etc.) vers les centres de consommation dans des conditions qui assurent la fiabilité et la stabilité de la fourniture.

En outre, la réforme du secteur de l'électricité engagée en 2011 dans le but d'améliorer son fonctionnement et son efficacité sera poursuivie. Dans le cadre de la poursuite de la réforme du secteur de l'électricité, et enfin d'attirer les investisseurs privés en particulier sur le bassin de la Sanaga le gouvernement va s'atteler dans les années à venir à réduire le risque de préparation des projets de ces investisseurs et renforcer sa capacité à négocier rapidement et de manière transparente avec ces derniers. Ceci va se faire via le projet d'assistance technique pour le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga notamment à travers les activités comme : i) la mise en place d'un cadre réglementaire de sécurisation des barrages ; ii) la mise en place des mécanismes de mitigation du risque hydrologique ; iii) la création du bassin de la Sanaga et de ses organes de gestion technique ; iv) la mise en place de GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en eau sur la Sanaga) et le renforcement des capacités des acteurs publics. Les actions similaires devront être menées dans le cadre du fonds provenant des contributions des

différents acteurs du secteur de l'électricité. Par ailleurs, l'intégration énergétique sous régionale et régionale sera promue à travers la poursuite et la finalisation du développement des projets d'interconnexion électrique avec les pays voisins tels que le Tchad, le Nigéria, le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale et la RCA.

Dans le sous-secteur pétrolier aval, le Programme propose de mettre en exécution le chronogramme des activités de la réhabilitation de la SONARA, après validation de l'option technologique retenues par le CHEF DE L'ETAT, en vue d'une reprise progressive de son activité de raffinage, de moderniser et d'accroître les capacités de stockage des produits pétroliers par la construction d'un Terminal à Hydrocarbures à Kribi (THK) et de nouvelles capacités de stockage dans les régions et les zones non pourvues, en vue d'assurer la sécurisation des approvisionnements, par le renforcement des stocks de sécurité prescrits par la réglementation et d'en accroître l'accès aux populations.

En outre, elle va également s'employer à développer les infrastructures de transport des produits pétroliers par la construction des pipelines afin de réduire les coûts de transport desdits produits et limiter les risques de sécurité liés au transport par route des produits en grande quantité. S'agissant des perspectives d'amélioration de l'offre de gaz domestique, les projets en cours de gestation, de développement des ressources de gaz naturel du pays permettront à notre pays de disposer à terme de quantités suffisantes de ce produit pour satisfaire les besoins des ménages camerounais.

### 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

#### DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

La production d'énergie électrique avait un objectif se situant à 1368 MW en 2020, et 1746MW à l'horizon 2023. La puissance sera installée grâce à :

- La réhabilitation des ouvrages existants ;
- La construction de nouveaux ouvrages de production notamment hydro électriques et solaires.

**OBJECTIF 1.** Accroître la capacité de Production de l'énergie électrique

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Puissance installée en MW	MW	2020	1 528	2022	1 610

**ACTION 03****DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE**

L'amélioration du réseau de transport électrique actuel et la construction à terme d'un réseau de tension adéquate capable de transporter une puissance de 10 000 MW avec l'ambition de le rapprocher le plus possible des sites de production.

**OBJECTIF 1.** Accroître la capacité de transport de l'énergie électrique

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Capacité de transit dans le réseau électrique national (MW)	MW	2020	1 222	2022	1 288

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Puissance installée en MW	
Objectif	Accroître la capacité de Production de l'énergie électrique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	016 - OFFRE D'ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEL/ ENEO/KPDC/DPDC/NHPC/EDC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	MINEPAT, MINFI, MINDCAF, PM Société de production hydroélectrique	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	mega watt(MW)	
Mode de calcul	Lecture des caractéristiques des ouvrages	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 1520
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1610.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 1610
	Année: 2023	Valeur: 1970
	Année: 2024	Valeur: 1970
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Opérateurs	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de l'électricité	
Vérification/ Validation des données	Sous Directeurs de production/DEL	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-Direction de la Production de l'Electricité (SDPE)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la production de l'électricité Thermique, Service de la Production de l'électricité Hydroélectrique	
Coût de collecte et d'analyse	non déterminé	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Somme des puissances installées	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Capacité de transit dans le réseau électrique national (MW)	
Objectif	Accroître la capacité de transport de l'énergie électrique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	016 - OFFRE D'ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	03 - DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEL- SDSTDE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SONATREL/SDSTDE/SSTE(MINEE)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	mega watt(MW)	
Mode de calcul	80% des puissances installées	
Périodicite de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 1216
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1288.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 1288
	Année: 2023	Valeur: 1576
	Année: 2024	Valeur: 1576
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Direction de l'Electricité (DEL)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEL-SONATREL-EDC-ARSEL	
Vérification/ Validation des données	DEL/CSIE	
Service responsable de la synthèse des données	SDSTDE	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SSTE	
Coût de collecte et d'analyse	non déterminé	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Manque des informations des opérateurs	
Modalités d'interprétation	Quantité d'énergie transportée par la ligne	
5) Commentaires		
RAS		

#### 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	0	0	45 980 784 000	45 980 784 000	45 980 784 000	45 980 784 000
03	DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	0	0	99 687 634 000	93 687 634 000	99 687 634 000	93 687 634 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 668 418 000</b>	<b>139 668 418 000</b>	<b>145 668 418 000</b>	<b>139 668 418 000</b>

## **7. PROGRAMME 137**

**ACCES A L'ENERGIE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**Antoine NDODJENG BOSSONG**



## ■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### Etat des lieux

Suite aux nouvelles orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 prescrivant aux administrations de s'aligner aux cadres stratégiques de performance afin de contribuer à l'atteinte des résultats fixés, le programme 137, anciennement dénommé Programme 422 intitulé « **Accès à l'Énergie** », a pour objectif d'accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries. Par ailleurs, ses deux (02) indicateurs de performance sont respectivement le taux d'accès à l'électricité et le taux de couverture des prévisions de consommation nationale des produits pétroliers.

Ce programme s'exécute dans un contexte de pandémie mondiale liée au coronavirus, une forte progression des cours du pétrole brut depuis le début de l'année 2021, passant de 50 à 80 USD, une totale dépendance de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers par les importations suite à l'incendie survenu le 31 mai 2019 à la SONARA, une demande en énergie nettement supérieure à l'offre avec une prégnance dans le secteur résidentiel, un faible accès à l'énergie en zone rurale et enfin, une part des énergies renouvelables dans le mix énergétique encore résiduelle.

### Structure du programme

La structure du programme 137 se décline en 05 actions associées à un objectif chacun dont l'évolution peut être mesurée à travers un indicateur de résultat nominal ou proportionnel, ainsi qu'il suit :

- **le développement des infrastructures de distribution de l'énergie électrique** qui vise à assurer la disponibilité de l'énergie électrique auprès des ménages et des industries à travers l'électrification urbaine et rurale, les interventions d'urgence et le raccordement électrique des infrastructures sociale, économique et industrielle. Le taux de desserte de l'énergie électrique permet de mesurer cet objectif ;
- **le développement des infrastructures de distribution des produits pétroliers et des biocarburants** pour assurer leur disponibilité auprès des consommateurs par la construction des points de distribution des produits pétroliers dans les localités non desservies et dans les zones à écologie fragile, le suivi de leur maintenance et aussi par la promotion de l'utilisation des biocarburants. Son indicateur de résultat est le taux de desserte des localités par les infrastructures de distribution des produits pétroliers et des biocarburants par arrondissement ;
- **le contrôle de la qualité des produits pétroliers** en vue d'assurer la qualité des produits pétroliers distribués à travers la veille des produits pétroliers, l'organisation des opérations de lutte contre la fraude desdits produits à l'instar des Opérations Coup de Poing (OCP) et des Opérations Ponctuelles d'Urgence (OPU) et enfin le marquage chimique des produits pétroliers. La qualité des produits pétroliers distribués se mesure par le taux de fraude de ces produits en station-service ;
- **la maîtrise de l'énergie** afin de promouvoir les économies d'énergie à travers l'évaluation du

potentiel d'économie d'énergie, la promotion des substitutions inter-énergie et la promotion des usages productifs de l'énergie en zone rurale. La quantité d'énergie économisée par an permet de mesurer cet objectif ;

- **l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité** pour garantir la qualité de l'énergie électrique distribuée à travers la veille de l'électricité, la mise en place d'une base de données et le suivi des investissements des opérateurs agréés. Son indicateur de résultat est le temps moyen d'interruption de l'électricité par an.

Enfin, ce programme opérationnel envisage porter respectivement :

- le taux d'accès à l'électricité d'environ 70% en 2020 à 74% en 2022 ;
- le taux de couverture des prévisions de consommation nationale des produits pétroliers qui doit être le plus proche possible de l'unité, à savoir de 102% en 2020 à environ 98,62% en 2022 ;
- le taux de desserte de l'énergie électrique de 39% en 2020 à 44% en 2022 ;
- le taux de desserte des localités par les infrastructures de distribution des produits pétroliers et des biocarburants par arrondissement de 2,36% en 2020 à 2,43% en 2022 ;
- le taux de fraude des produits pétroliers en station-service de 1,42% en 2020 à 0,9% en 2022 ;
- la quantité d'énergie économisée estimée à environ 400,00215 Tep/an en 2022 ;
- le temps moyen d'interruption de l'électricité de 81,94 heures/clients/an en 2020 à 65,9 heures/clients/an en 2022.

### Besoin en ressources

Le programme 137 « **Accès à l'Énergie** » a un coût global (2022) de quarante-cinq milliards soixante-neuf millions neuf cent vingt-quatre mille (**45 069 924 000**) Francs CFA. Ledit montant est reparti pour deux actions de la manière suivante :

**Action 01 : développement des infrastructures de distribution de l'énergie électrique** dont le coût se chiffre à quarante-cinq milliards dix-neuf millions neuf cent vingt-quatre mille (**45 019 924 000**) Francs CFA ;

**Action 02 : maîtrise de l'énergie** dont le coût se chiffre à cinquante millions (**50 000 000**) de Francs CFA.

Les activités phares du Programme portent principalement sur **l'électrification urbaine, l'électrification rurale, les interventions d'urgence en énergie électrique, le raccordement électrique des industries et la promotion de la substitution inter-énergie.**

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accès à l'électricité (%)	%	2019	72	2022	78
2	Taux de couverture des prévisions de consommation nationale des produits pétroliers (%)	%	2020	111,5	2022	99,8

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accès à l'électricité (%)	
Objectif	Accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	137 - ACCES A L'ENERGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Electricité, Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Structures sous tutelle (AER, ARSEL, EDC, SONATREL, ENEO)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Population de chaque localité Electrifiée (PE) ; -Population Totale (PT) ; -Taux d'Accès (TA)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	-Evaluation des projets réalisés couplés à la population cible ; -Dans ce cadre, on évalue la population de la zone du projet en cours puis on fait référence aux données extérieures pour actualiser la valeur à date	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 69,9
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 74.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 74
	Année: 2023	Valeur: 76
	Année: 2024	Valeur: 78
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	PDER, PDSE, BILAN ENERGETIQUE/ENEO/AER/SONATREL/ARSEL/MINEE/MINEPAT/INS	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de l'électricité, Direction des Energies renouvelables et de la Maitrise de l'Energie, INS.	
Vérification/ Validation des données	Comparaison avec les projets exécutés (action gouvernementale et partenaires)	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de l'Electricité	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DERME/CSNIE et INS	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Extrapolation des populations -Echantillonnage du nombre de personnes par ménage ; manque de données sur l'ensemble des projets en cours.	
Modalités d'interprétation	-Un taux élevé montre l'accès réel des populations aux infrastructures de distribution d'électricité. -Le phénomène d'exode rural voile cette valeur qui est concentrée dans les centres urbains et pôles de développement.	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de couverture des prévisions de consommation nationale des produits pétroliers (%)	
Objectif	Accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	137 - ACCES A L'ENERGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Produits Pétroliers et du Gaz (DPPG)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPG et Structures sous tutelle (SONARA, SCDP, Marketers)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Les mises à la consommation (MAC) des produits pétroliers ; -Les allocations d'importations des produits pétroliers.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Synthèse mensuelle des consommations nationales annuelles des produits pétroliers	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 102
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 98.62
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 98,62
	Année: 2023	Valeur: 99,78
	Année: 2024	Valeur: 99,80
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	MINEE/ SCDP/ SONARA/ CSPH/ MARKETERS/	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	MINEE, SCDP, SONARA, MARKETERS	
Vérification/ Validation des données	Comparaison entre les quantités importées et celles réellement consommées	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Produits Pétroliers et du Gaz	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service du Raffinage et des Importations (SRI), SCDP, SONARA	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Extrapolation des prévisions	
Modalités d'interprétation	-L'augmentation des MAC en cohérence avec les allocations d'importations -Le ratio MAC/Allocations doit être le plus proche de l'unité.	
5) Commentaires		
RAS		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

**ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

**ACTION 04:** MAITRISE DE L'ENERGIE

## ■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

En prenant en compte les orientations de la SND30 prescrivant entre autres de développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques comme la cuisson des aliments, les transports urbains et interurbains, l'électrification urbaine et rurale, les industries manufacturières, d'électrifier les localités reculées à partir de l'énergie solaire et/ou des mini centrales hydroélectriques, de raccorder toutes les communes au réseau électrique, de poursuivre les programmes d'électrification rurale à travers l'extension des réseaux de distribution interconnectés, l'objectif du programme 137 « Accès à l'énergie » qui est d' « accroître l'accès à l'énergie pour les ménages et les industries » a été choisi à dessein.

Pour y parvenir, il est question de favoriser l'accès des ménages et des industries à une énergie de qualité, en quantité suffisante et au juste prix sur toute l'étendue du territoire national.

S'agissant de la méthodologie, l'accent sera mis sur :

- l'achèvement de tous les projets en cours favorisant l'accès à l'énergie aussi bien des ménages que des industries et leur mise en service ;
- la recherche des financements pour la construction des nouveaux ouvrages avec une préférence pour le Partenariat Public-Privé selon le modèle Build Operate and Transfer (BOT) ;
- la maintenance des infrastructures existantes et celles à construire.

Relativement à l'année 2022, pour faire passer le taux d'accès à l'électricité de 70% en 2020 à 74%, l'accent sera prioritairement mis sur :

- le Projet d'Accès à l'Electricité des zones sous desservies du Cameroun (PERACE) pour électrifier 417 localités dans les Régions du Nord, de l'Est et de l'Extrême-Nord par financement de la Banque Mondiale et 180 localités dans les Régions du Nord et de l'Adamaoua (avec la particularité du fond revolving qui permettra aux ménages démunis de payer les coûts de raccordement du ménage à l'électricité en plusieurs annuités) ;
- le Projet BID phase 2 avec l'électrification de 108 localités dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Ouest, du Sud et du Centre ;
- le Projet de Renforcement des Réseaux Electriques de Transport et de Distribution (PRERETD) avec l'électrification de 273 localités ;
- le Projet OFID avec l'électrification de 21 localités dans le Nord, l'Adamaoua et le Sud ;
- le Projet BADEA avec l'électrification de 50 localités dans l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord.

### 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Il s'agit d'accroître l'accès à l'électricité en mettant à la disposition des populations, de l'électricité suffisante pour leurs activités sociale, économique et industrielle.

**OBJECTIF 1.** Assurer la disponibilité de l'énergie électrique auprès des ménages et des industries

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de desserte de l'énergie électrique (%)	%	2020	41	2022	44

#### ACTION 04

##### MAITRISE DE L'ENERGIE

Il s'agit d'utiliser rationnellement l'énergie de manière à éviter les gaspillages.

**OBJECTIF 1.** Promouvoir les économies d'énergie

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité d'énergie économisée (MWh/an)	MW	2020	0	2022	400

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de desserte de l'énergie électrique (%)
Objectif	Assurer la disponibilité de l'énergie électrique auprès des ménages et des industries
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	137 - ACCES A L'ENERGIE
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de L'Electricité et Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DERME / DEL et structures sous tutelle (AER, ARSEL, EDC, SONATREL, ENEO, PNDP, HYDROMEKIN.
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de localités électrifiées (LE) ; -Nombre de localités (LT) ; -Taux de desserte (TD)
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Extrapolation à partir du nombre de ménages électrifiées (MINEE/ ENEO/ INS)
Périodicité de la mesure	Fréquence de mesure de l'indicateur (annuelle)
Dernier résultat connu	Année: 2018      Valeur: 39
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022      Valeur: 44.0
Prévisions annuelles	Année: 2022      Valeur: 44
	Année: 2023      Valeur: 47
	Année: 2024      Valeur: 50
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	MINEE / ENEO/ AER/ SONATREL/ ARSEL/EDC/INS
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	MINEE (DERME/ CSNIE) / ENEO/ AER/ SONATREL/ ARSEL
Vérification/ Validation des données	CSNIE / INS
Service responsable de la synthèse des données	Service de l'Electrification Rurale
Service interne ou structure externe responsable des analyses	MINEE (DEL / DERME) / INS
Coût de collecte et d'analyse	non déterminé
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	Extrapolation des prévisions
Modalités d'interprétation	Un taux de couverture qui augmente traduit l'électrification croissante de plusieurs localités
5) Commentaires	
RAS	

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de desserte des localités par les infrastructures de distribution des produits pétroliers et des biocarburants par arrondissement. (%)	
Objectif	Assurer la disponibilité des produits pétroliers et des biocarburants auprès des consommateurs	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	137 - ACCES A L'ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS ET DES BIOCARBURANTS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 2.43
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité d'énergie économisée (MWh/an)	
Objectif	Promouvoir les économies d'énergie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	137 - ACCES A L'ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	04 - MAITRISE DE L'ENERGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (DERME/CSNIE) / INS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	MINEE et Structures sous tutelle (AER, ARSEL, EDC, SONATREL, ENEO, SONARA, SCDP, GICAM)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Donnée quantitatives	
Unité de mesure	mega watt(MW)	
Mode de calcul	Collecte des données auprès des structures productrices et rapport d'activités	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 400.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 400,00215
	Année: 2023	Valeur: 800,0025
	Année: 2024	Valeur: 1935
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport DU Système National d'Information Energétique (SNIE) PNEE et Rapport d'activités	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (DERME/CSNIE)	
Vérification/ Validation des données	Rapport validé	
Service responsable de la synthèse des données	DERME	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSNIE	
Coût de collecte et d'analyse	non déterminé	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Insuffisance criarde des données dû au manque d'enquête y relative. Difficultés à collecter les données relatives aux économies d'énergie	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur traduit la quantité d'énergie issue de la valorisation des gisements d'économies d'énergie dans le mix énergétique	
5) Commentaires		
Il est nécessaire de financer régulièrement les enquêtes pour disposer des données permettant de renseigner l'indicateur		

#### ■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	0	0	42 823 134 000	42 823 134 000	42 823 134 000	42 823 134 000
04	MAITRISE DE L'ENERGIE	0	0	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 123 134 000</b>			

## **8. PROGRAMME 138**

**ACCES A L'EAU POTABLE ET  
L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**Jocelyne Alice NGO NJIKI**



## ■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### Etat des lieux

Le programme **423 Accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide**, qui est axé sur le développement de l'offre et la promotion de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement liquide, a connu quelques changements suite à l'implémentation du nouveau Cadre Stratégique de Performance (CSP) et aux nouvelles orientations de la stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30). Aujourd'hui appelé **programme 138**, il a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide des ménages et des opérateurs économiques.

L'objectif global de la SND 30 qui est l'amélioration des conditions de vie des populations et leurs accès aux services sociaux de base à travers l'amélioration de l'accès à l'eau potable se décline dans les objectifs spécifiques ci-après :

- enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ;
- créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau dans les localités non couvertes par le réseau public ;
- mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- moderniser les systèmes de traitement, de dépollution et de drainage des eaux usées et des eaux de pluies en milieu urbain ;
- assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable pour tous les ménages ;
- veiller à une bonne planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique ;
- développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable) en mobilisant le secteur privé de façon concurrentielle.

La performance du programme s'évalue à travers les trois indicateurs suivants :

- le volume d'eau mobilisé en  $m^3/j$  ;
- le taux de desserte en eau en % ;
- le taux de desserte en infrastructures d'assainissement autonome amélioré en %.

### Structure du programme

La structure du programme 138, dit programme opérationnel, se décline en 07 actions. Chacune de ces actions est associée à un objectif dont l'évolution se mesure par un indicateur. Il s'agit de :

**Action 01** : Développement des infrastructures de production d'eau potable : cette action a pour objectif d'améliorer la capacité de production journalière ;

**Action 02** : Amélioration de l'accès à l'eau potable : cette action vise le développement des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable d'une capacité de

production journalière inférieure à 100m<sup>3</sup> ;

**Action 03** : Développement des infrastructures d'assainissement liquide dont l'objectif poursuivi est l'amélioration de l'accès à l'assainissement liquide ;

**Action 04** : Amélioration des capacités des CTD dans la gestion des ouvrages dont l'objectif est d'assurer la pérennisation des ouvrages ;

**Action 05** : Développement des infrastructures de mobilisation des ressources en eau pour autres usages, qui vise à améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages (entre autres activités agricoles, sylvicoles ou pastorales) ;

**Action 06** : Suivi-évaluation qualitatif et quantitatif des ressources en eau. Cette action a pour objectif, de mettre en place un réseau de collecte et de suivi des données qualitatives et quantitatives des ressources en eau ;

**Action 07** : Amélioration de la qualité de la fourniture de l'eau potable ; elle vise à améliorer la qualité du service publique de l'eau.

### Besoin en ressources

Le montant global du programme 138 « **Accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide** » est évalué en autorisation d'engagement (AE) à 53 milliards 80 millions 335 milles F CFA et en crédit de paiement (CP) à 51 milliards 680 millions 335 milles F CFA.

Ledit montant, destiné au financement de trois actions, est réparti de la manière suivante :

**Action 01** : Développement des infrastructures de production d'eau potable dont le coût en AE et en CP se chiffre à **39 milliards 935 millions 735 mille francs CFA** ;

**Action 02** : Amélioration de l'accès à l'eau potable. Le coût se chiffre en AE et en CP à **11 milliards 644 millions 600 mille francs CFA** ;

**Action 05** : Développement des infrastructures de mobilisation des ressources en eau pour autres usages **1 milliard 500 millions de francs CFA en AE et 100 millions francs CFA en CP.**

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de desserte en eau (en %)	%	2019	51	2022	55
2	Taux de desserte en infrastructure d'assainissement autonome amélioré	%	2020	32	2022	61
3	Volume d'eau mobilisé (m3/jr)	m3	2020	543 384	2022	1 450 000

**PROGRAMME 138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de desserte en eau (en %)
Objectif	Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau/Direction de la Gestion des Ressources en Eau, CAMWATER
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Autres services MINEE, CTD, projets
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Nombre de points d'eau, capacité de production des points d'eau, rendements de production, nombre d'abonnés actifs au réseau public, Nombre de ménages, consommation spécifique, population nationale
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Rapport annuel d'activités et données démographiques
Périodicité de la mesure	Annuelle/triennale
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 50,8
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022 Valeur: 53.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 53
	Année: 2023 Valeur: 53,5
	Année: 2024 Valeur: 61.5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	MINEE, BUCREP (MINEPAT), INS, CAMWATER, CTD
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	MINEE (DMRE, DGRE, DDEE, DREE), INS, BUCREP, CAMWATER
Vérification/ Validation des données	DMRE/DGRE
Service responsable de la synthèse des données	Service AEP en milieu urbain et Service AEP en milieu rural, CSIE
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service AEP en milieu urbain et Service AEP en milieu rural, CSIE, INS, DGRE,
Coût de collecte et d'analyse	non déterminé
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	L'indicateur peut prendre en compte les points d'eau existants mais non fonctionnels ; difficultés dans la remontée des informations, difficultés à recenser les ouvrages réalisés par d'autres administrations (MINSANTE, MINDDEVEL, MINEPAT, MINADER, MINEPIA.) mais qui concourent à l'amélioration du taux de desserte
Modalités d'interprétation	Cet indicateur renseigne sur la proportion de la population qui est desservie par un point d'eau
5) Commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conception des supports de documentation des données ;</li> <li>-Formation éventuelle des acteurs de collecte ;</li> <li>-Préparation des modalités d'analyses ;</li> <li>-Besoin de Frais téléphoniques ; moyens de locomotion, Logistique bureautique, l'accès à internet ;</li> <li>-Nécessité de mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'Hydraulique Rurale pour permettre une exhaustivité dans le recensement des ouvrages et leurs états de fonctionnement.</li> </ul>	

**PROGRAMME 138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de desserte en infrastructure d'assainissement autonome amélioré	
Objectif	Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGRE, DMRE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Autres services MINEE, autres administrations (MINEPDED, MINDUH...), services déconcentrés, CTD.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de stations de traitement de boues de vidange, nombre de stations de traitement des eaux usées, nombre de latrines réalisées, capacité de traitement des stations, rendements, nombre d'abonnés actifs au réseau public, nombre de ménages, population nationale,	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Suivi de l'exécution du BIP par les CTD, le MINEE et les autres administrations concernées	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 32
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 35
	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Journal des projets (BIP), compte rendu réunions de coordination DGRE, rapport d'activité SDAL	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DMRE, DGRE, DREE, DDEE	
Vérification/ Validation des données	DDEE, DREE, DGRE	
Service responsable de la synthèse des données	Sous -Direction de l' Assainissement Liquide (SDAL)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SDAL/INS	
Coût de collecte et d'analyse	Non déterminé	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Non disponibilité des ressources financières, impossibilité de capter les informations des autres administrations œuvrant dans le même domaine (MINDUH, MINEPDED, ...) et même des ONGs	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
La restriction budgétaire et l'indisponibilité des ressources empêchent l'indicateur de décoller ; l'entrée en vigueur de certains grands projets en 2022 permettront de booster l'indicateur en 2023 ; la multiplicité des acteurs dans le domaine		

**PROGRAMME 138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Volume d'eau mobilisé (m3/jr)	
Objectif	Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Mobilisation des Ressource en Eau, Direction de la Gestion des Ressources en Eau, CAMWATER	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Barrages et des Aménagements Agro-Sylvo Pastoraux, Sous-Direction de l'Approvisionnement en eau potable, Sous-Direction de la Production Hydroélectrique, CTD	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Volume d'eau produit, volume d'eau stocké, volume d'eau mobilisé	
Unité de mesure	mètre cube (m3)	
Mode de calcul	Suivi de l'exécution du BIP par les CTD et le MINEE, suivi des grands projets en cours au MINEE, suivi du concessionnaire CAMWATER	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 543 384
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 879384.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 879 384
	Année: 2023	Valeur: 879 384
	Année: 2024	Valeur: 879 384
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Journal des projets (BIP), compte rendu réunions de coordination DMRE/DGRE, rapports CAMWATER	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DMRE, DGRE CAMWATER, DREE	
Vérification/ Validation des données	DMRE, DGRE CAMWATER, DREE	
Service responsable de la synthèse des données	CSIE; DDEE	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIE	
Coût de collecte et d'analyse	Non déterminé	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ne sont pris en compte que les ouvrages du Ministère de l'eau et de l'énergie et de la CAMWATER. Les infrastructures d'eau potable réalisées par les autres ministères et les ONG ne sont pas comptabilisées.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur renseigne sur la capacité de production d'eau potable	
5) Commentaires		
<p>Besoins de frais téléphoniques ; les moyens de locomotion, logistique bureautique accès à l'internet ;            La restriction budgétaire et l'indisponibilité des ressources empêchent le suivi permanent du processus de production d'eau potable            L'entrée en vigueur des grands projets à l'instar du PAEPYS en juillet 2022 qui permettront de booster l'indicateur en 2022</p>		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
- ACTION 02:** AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE
- ACTION 05:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX POUR AUTRES ACTIVITES

## ■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le programme 138 est un programme opérationnel du MINEE. Suite à l'adoption du Cadre Stratégique de Performance et aux nouvelles orientations de la SND 30, ses actions sont passées de six (06) à sept (07). Certains indicateurs de performance ont été reformulés ; il en est de même pour certains indicateurs d'actions.

Pour atteindre les objectifs définis dans la SND 2030 en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, la stratégie du programme pour la période couverte par le présent document va reposer sur 06 piliers à savoir :

- le développement des infrastructures de mobilisation des ressources en eau
- l'amélioration de la desserte en eau potable ainsi que celle du niveau et de la qualité du service public de l'eau potable sur toute l'étendue du territoire ;
- la structuration du secteur de l'assainissement afin de garantir une bonne couverture des services d'assainissement en milieu urbain et un accès aux infrastructures d'assainissement autonome dans les lieux publics et en milieu rural ;
- l'amélioration de la connaissance et du suivi de la ressource en eau ;
- la préservation/protection de la ressource en eau ;
- l'amélioration de la gouvernance de l'eau.

De manière spécifique, en matière d'infrastructures, il sera question de :

- poursuivre et achever la réalisation d'infrastructures de production d'eau potable dans les grandes villes et villes secondaires afin d'améliorer la desserte en eau potable ;
- densifier le parc de points d'eau ainsi que le réseau de distribution d'eau potable à travers la construction de forages, et des mini AEP ainsi que la multiplication et la facilitation de l'accès aux branchements privés;
- développer des mécanismes durables de gestion et de maintenance des ouvrages et aménagements, afin de pérenniser les acquis ;

### 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'atteinte de cet objectif passe par la construction des infrastructures de production d'eau potable d'une capacité de production de plus de 100 m<sup>3</sup>/jr. il s'agit de :

- l'achèvement des travaux du projet PAEPYS d'une capacité de 300 000 m<sup>3</sup>/j extensible à 400 000 m<sup>3</sup>/j ;
- l'achèvement des travaux de la première phase du projet 09 villes d'un apport de 34 000m<sup>3</sup>/j ;
- la réception du projet d'alimentation en eau potable (AEP) de 7 centres
- BADEA – OFID d'une capacité journalière de 2000m<sup>3</sup>/j ;
- l'achèvement du projet de 03 villes (Bertoua, Edéa et N'Gaoundéré) ;
- le projet AEP quatre (04) villes : Nkongsamba, Melong, Kekem et Meyomessala ;
- le projet de reconfiguration des systèmes d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé (Travaux préparatoires de la reprise du PAEPYS) ;
- la deuxième phase (Garoua Boulaiï, Maroua, Yabassi, Dschang, Garoua) du projet d'alimentation en eau potable de 9 villes ainsi que le projet d'alimentation en eau potable de Buea, Tiko et Mutengene, en perspective ;
- le Projet d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en Milieu Semi Urbain (PAEA-MSU) est en perspective.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la capacité de production journalière d'eau potable

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Capacité de production journalière (m <sup>3</sup> /jour)	m <sup>3</sup>	2020	543 384	2022	879 384

#### ACTION 02

##### AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

L'atteinte de cet objectif passe par :

- les interventions d'urgence en eau ;
- les extensions de réseaux ;
- le suivi de l'exécution du BIP.
- la poursuite et l'achèvement du PLANUT selon le chronogramme ci-après :
  - le PLANUT 1 lancé en 2015 dont la première tranche consiste en la construction de 900 forages et 19 systèmes d'adduction d'eau potable sur les 10 Régions du Territoire national (taux d'exécution physique 99,81%), et la deuxième tranche a pour objet la construction de trois mille (3 000) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord ;
  - le PLANUT II dont la première tranche, lancée en 2017, vise la construction de cinq cent

quatre-vingt-huit (588) forages équipés de PMH (taux d'exécution physique 75.77%) tandis que la deuxième tranche, enclenchée en 2019 vise la construction de quatre cent soixante-neuf (469) forages équipés de PMH (taux d'exécution physique 48.61 %).

- Ainsi au 30 Aout 2021, nous avons 1519 forages réalisés dans le cadre du PLANUT. En perspective, nous avons les travaux de réhabilitation des stations SCANWATER et le projet 1926 forages dans le cadre de l'achèvement du PLANUT 2.

**OBJECTIF 1.** Développer les ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable d'une capacité de production journalière inférieure à 100m3

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de desserte en eau potable (%)	%	2020	51	2022	53

### ACTION 05

#### DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX POUR AUTRES ACTIVITES

L'atteinte de l'objectif passe par les activités suivantes :

- la capitalisation des volumes d'eau déjà mobilisés à travers la construction des barrages suivants : Mbakaou 2500 m<sup>3</sup>, Bamendjing 1675 m<sup>3</sup>, Mape 3200 m<sup>3</sup>, Songloulou 4,5 millions de m<sup>3</sup>, Lom Pangar 6 milliards de m<sup>3</sup>, Mekin 105 millions de m<sup>3</sup>, Edea 2 millions de m<sup>3</sup>, Lagdo 7 milliards de m<sup>3</sup>, Memve'ele 19 millions de m<sup>3</sup> ;
- le développement de projets destinés à améliorer la mobilisation des ressources en eau pour les autres usages. Il s'agit de mener des études pour la construction des retenues collinaires en vue de capitaliser le potentiel des eaux pluviales, notamment dans la partie septentrionale du pays, de booster les activités agropastorales en saison sèche, permettre la régénérescence des écosystèmes agricoles. C'est aussi un moyen d'adaptation aux changements climatiques.

C'est dans la perspective de l'atteinte de la deuxième activité que se déroule le projet d'Etudes pour la Mobilisation et la Valorisation des Eaux Pluviales à travers les retenues collinaires dans la Région du Nord-Cameroun (PEMVEP). Il en va de même du projet d'études en vue de la mobilisation des ressources en eau pour le développement des activités agro-sylvo-pastorales. Ce projet consistera à : **(i)** faire un état des lieux exhaustif et prospectif des ouvrages de mobilisation des ressources en eau pour les autres activités, **(ii)** établir un diagnostic technique, législatif, financier et environnemental qui permettra ainsi de mettre en lumière les difficultés, enjeux et défis de ce secteur d'activités ; **(iii)** présenter le potentiel du pays et **(iv)** élaborer une stratégie nationale de mobilisation desdites ressources.

**OBJECTIF 1.** Améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Volume d'eau mobilisé pour les autres usages (m3)	m3	2020	13 130 507 375	2022	13 130 507 375

**PROGRAMME 138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Capacité de production journalière (m3/jour)	
Objectif	Améliorer la capacité de production journalière d'eau potable	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DMRE, DGRE, CAMWATER	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	PROJETS DU SECTEUR DE L'EAU	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	capacités de production installées des infrastructures de production d'eau potable de plus de 100 m3/j, rendement de production	
Unité de mesure	mètre cube (m3)	
Mode de calcul	descente sur le terrain en vue de la collecte des informations	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 543 384
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 879384.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 879 384
	Année: 2023	Valeur: 879 384
	Année: 2024	Valeur: 879 384
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports MINEE, rapports CTD, rapports CAMWATER, INS, grands projets (PAEPYS, BADEA...)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DMRE, DGRE	
Vérification/ Validation des données	DMRE, DGRE	
Service responsable de la synthèse des données	CSIE SDAEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SERVICE AEP EN MILIEU URBAIN	
Coût de collecte et d'analyse	Non évalué	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Indisponibilité des fonds pour le suivi des travaux sur le terrain, absence de moyens de locomotion, lenteur dans la transmission des données provenant des structures sous -tutelles	
Modalités d'interprétation	Recenser tout les ouvrages ainsi catégorisés et relever la capacité de production de chacun d'eux par jour.	
5) Commentaires		
En dehors du PAEPYS, aucun grand projet ne sera achevé d'ici 2024.		

**PROGRAMME 138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de desserte en eau potable (%)	
Objectif	Développer les ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable d'une capacité de production journalière inférieure à 100m3	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DMRE, DGRE, DREE, DDEE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CAMWATER, PROJET SECTEUR EAU,CTD.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Population nationale, nombre de points d'eau réalisés, nombre de ménages desservis, taille moyenne des ménages, consommation spécifique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	EXPLOITATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES du MINEE, de la CAMWATER, du BUCREP, de l'INS, ENQUETES DE TERRAIN	
Périodicité de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 50,8
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 53.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 53
	Année: 2023	Valeur: 53,5
	Année: 2024	Valeur: 61,5
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	MINEE, CTD, BUCREP, INS	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DMRE, DGRE, INS, BUCREP	
Vérification/ Validation des données	DMRE, DGRE, INS, BUCREP	
Service responsable de la synthèse des données	CSIE, SAEPMR, SAEPMU, SP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIE; INS, BUCREP	
Coût de collecte et d'analyse	Non évalué	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Absence de financement destiné à la collecte des informations, multiplicité des acteurs dans le domaine avec la non-remontée des informations (MINSANTE, MINDUH, MINDDEVEL, MINADER, MINEPIA, MINEPAT, ONGs...)	
Modalités d'interprétation	Représente le pourcentage de population desservie car l'accès doit inclure la réalisation de tous les autres acteurs	
5) Commentaires		
-L'évolution de l'indicateur entre 2020 et 2024 de 50,8 à 61,5 s'expliquerait par l'achèvement du PLANUT II et la mise en œuvre du projet de réhabilitation des 350 stations SCANWATER ;		
-La non validation de la politique nationale de l'eau diversifie les acteurs du domaine et rend difficile l'agrégation des données ;		

**PROGRAMME 138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Volume d'eau mobilisé pour les autres usages (m3)
Objectif	Améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	138 - ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
Action concernée par l'objectif	05 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX POUR AUTRES ACTIVITES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DMRE;DGRE; DEL
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	PROJET PEMVEP
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	CAPACITE DE PRODUCTION INSTALLEE POUR AUTRES USAGES
Unité de mesure	mètre cube (m3)
Mode de calcul	SUIVI DES ACTIVITES
Périodicité de la mesure	TRIENNAL
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 13 130 507 375
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022 Valeur: 1.3130507375E10
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 13 130 507 375
	Année: 2023 Valeur: 13 134 307 375
	Année: 2024 Valeur: 13 134 307 375
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)	
Source de données	MINEE, MINADER, MINEPIA, MIDIMA, MEADEN
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DMRE
Vérification/ Validation des données	DMRE
Service responsable de la synthèse des données	CSIE, SSGO
Service interne ou structure externe responsable des analyses	PROJET PEMVEP
Coût de collecte et d'analyse	NON DETERMINE
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	La non allocation des fonds à cet action empêche l'indicateur de décoller, la légère dotation ne couvrira que les études dont pas de réalisations avec cette dernière d'où l'indicateur affiché pour 2022. L'autre limite est la non prise en compte des volumes d'eau mobilisée pour les besoins d'hydroélectricité.
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
<p>Multiplicité des acteurs agissant en rang dispersé ce qui rend impossible la remontée des actions entreprises par le MINADER, le MINEPIA.</p> <p>La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui encore balbutiante.</p>	

#### ■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	0	0	42 961 328 000	42 961 328 000	42 961 328 000	42 961 328 000
02	AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE	0	0	7 087 120 000	7 087 120 000	7 087 120 000	7 087 120 000
05	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX POUR AUTRES ACTIVITES	0	0	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 128 448 000</b>			

## **9. PROGRAMME 139**

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL  
DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**NDJOUKE THOME ADOLPHE**



## ■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 139 intitulé « Gouvernance et Appui Institutionnel dans le Sous-Secteur Eau et Energie » est le programme support du sous-secteur Eau et Energie, il s'est fixé pour objectif depuis 2013, d'assurer la coordination des services et d'améliorer la mise en œuvre effective des programmes au sein du Ministère de l'Eau et de l'Energie. Pour y parvenir un fort accent est mis sur l'appui des programmes opérationnels, et la contribution à la mise en œuvre des politiques du sous-secteur. Ces efforts permettront à terme de :

- Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Assurer une bonne exécution financière des programmes au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Doter les services des infrastructures et équipements adéquats au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Accroître qualitativement les ressources humaines au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du ministère ;
- Améliorer le fonctionnement et la performance des services au ministère ;
- Accroître la visibilité des actions menées au ministère de l'eau et de l'énergie ;
- Améliorer la gestion des ressources documentaires au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;

En matière de gouvernance et appui institutionnel, le sous-secteur Eau et Energie a connu un grand nombre de mutations dans la gestion budgétaire du fait, d'une part, de la réforme des finances publiques amorcée par loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat du Cameroun qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013, et d'autre part des multiples textes régissant les marchés publics.

Ces mutations sont également observées au niveau de la gestion du personnel, notamment les facilités qu'ont les personnels à suivre leurs actes de carrière du fait du déploiement de l'application SIGIPES au MINEE en 2008.

Cependant, sur un tout autre plan, un État des lieux permet de faire le constat suivant :

Les Services Centraux du MINEE sont éparpillés sur plusieurs sites distants. Le Cabinet, le Secrétariat Général et la Direction des Affaires Générales sont désormais logés à l'immeuble ministériel N°1, excepté la Direction des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie les directions, les autres quant à elles souffrent de l'étroitesse et de l'inadaptabilité des locaux qui leur sont affectés, et la Direction des Énergies Renouvelable et de la Maitrise de l'Energie. L'éparpillement des services sur plusieurs sites, ne permet pas une coordination aisée des activités au niveau centrale. Par ailleurs, la majorité des Services Déconcentrés ne disposent pas de cadres de travail adéquat. D'où la nécessité impérieuse de poursuivre la construction des délégations départementales amorcée, et celle de l'immeuble devant abriter les Services

Centraux. Des ressources subséquentes destinées à l'équipement et au fonctionnement doivent également être affectés à ces différents services pour un rendement optimal.

### ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées	%	2020	70	2022	100

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées	
Objectif	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	tous les services du MINEE, projet et sociétés sous-tutelle	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	données quantitatives) -le numérateur : nombre total d'activités figurant dans le PTA réalisées au cours de la période t (année) -le dénominateur : le nombre total d'activités figurant dans le PTA à réaliser au cours de la période t (année)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	-Descente sur le terrain pour le constat de l'effectivité de la réalisation ; comité de la chaîne PPBS ; réunion du contrôle de gestion ;	
Périodicité de la mesure	-annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 62
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 80.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 70
	Année: 2023	Valeur: 90
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'exécution du budget ; tableau de bord ; PTA ; rapport de la revue des programmes	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-DAG et directions techniques et Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	-PV de réception ; liasse documentaire éditée de probmis	
Service responsable de la synthèse des données	-Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance (Service du Budget ; Service des Marchés Publics)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-MINEPAT ; MINFI ; MINMAP	
Coût de collecte et d'analyse	-50 millions de FCFA l'année	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Certains projets budgétisés peuvent être réalisés en grande partie lors de l'année n et finir lors de l'année n+1. Ce qui induit un chevauchement sur deux exercices. Donc l'année de réalisation effective n'est pas l'année de budgétisation.	
Modalités d'interprétation	-Il s'agira de vérifier dans les rapports et pièces justificatives, l'effectivité ou la quasi effectivité de la réalisation d'un projet budgétisé lors de l'exercice n.	
5) Commentaires		
<p>-Le PTA devrait être élaboré en début d'exercice, et actualisé régulièrement au courant de l'année ;</p> <p>-Plusieurs outils sont élaborés pour le suivi d'exécution des projets, depuis la contractualisation (plan de suivi des marchés, plan de programmation des marchés), jusqu'à la réalisation (service fait, PV de réception) en passant par l'engagement juridique et compte (délivrance du titre de créance) ;</p> <p>-Les outils de la collecte : les fiches d'information du projet, la maquette d'élaboration du rapport ;</p> <p>-Des descentes sont aussi souvent effectuées afin de constater de visu les réalisations des projets ;</p> <p>-Des équipes sont constituées afin de collecter les données d'exécution afin de renchérir le contenu des outils du cadre de concertation ;</p> <p>-Les acteurs de collecte sont notifiés par des correspondances ;</p> <p>-Une liasse documentaire (fiche de suivi, liste des projets, etc...) sont élaborée pour effectuer de visu le service fait.</p>		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

<b>ACTION 01:</b>	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEE
<b>ACTION 02:</b>	ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE, ET TECHNIQUES AU MINEE
<b>ACTION 03:</b>	GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINEE
<b>ACTION 04:</b>	DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINEE
<b>ACTION 05:</b>	AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINEE
<b>ACTION 06:</b>	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEE
<b>ACTION 07:</b>	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINEE
<b>ACTION 08:</b>	CONSEIL JURIDIQUE AU MINEE
<b>ACTION 09:</b>	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEE

## ■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le programme 139 encore appelé programme support accompagne de façon institutionnelle les 3 programmes opérationnels du MINEE. Depuis sa mise en place suite à l'implémentation du budget-programme, il est passé de trois **(3) actions** à **onze (11)** avec changement d'intitulé passant de « **renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur Eau et Energie** » à « **Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Eau et Energie** ». Dans l'optique de garantir une cohérence avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2030, le programme 139 dont l'intitulé reste sans changement compte revoir son nombre d'action à neuf (9). Ces actions permettront de nourrir l'objectif du programme global intitulé « *Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes* », tout en rationalisant ledit programme. Ce programme mesure sa performance de la réalisation des activités budgétisées, dont le taux est la résultante de la qualité organisationnelle des services et de la capacité des acteurs et intervenants dans la chaîne de performance à se mouvoir.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira :

- d'assurer le bon fonctionnement continu des services à travers l'exécution totale des tâches d'accompagnement budgétisées lors d'un l'exercice ;
- de définir les orientations sectorielles et améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie conformément aux réformes et référentiels inhérents à chaque opération ;
- de rationaliser l'affectation des ressources allouées aux programmes dans le strict respect du niveau de priorisation défini par la vision du sous-secteur Eau et Energie et adossée à la stratégie sectorielle ;
- de mettre en place un mécanisme adapté et fonctionnel de remontée et de diffusion des informations du sous-secteur Eau et Energie et par conséquent élaborer les documents statistiques y relatifs ;

- d'améliorer le cadre de travail des personnels du MINEE en les dotant des équipements, des matériels et mobiliers requis ;
- de renforcer les capacités des personnels du MINEE afin de projeter pour une bonne mise en œuvre des programmes ;
- de veiller au respect de la législation et de la réglementation afin de sécuriser les intérêts de l'État (MINEE) ;
- de s'assurer de la cohérence des activités menées par le MINEE et les sociétés sous-tutelles tout en respectant les orientations de la politique sectorielle en la matière ;

### ■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEE

le taux de réalisation du programme support du Ministère de l'Eau et de l'Energie de 88,24% en 2020 à 100% en 2022

**OBJECTIF 1.** Assurer le fonctionnement régulier des services du MINEE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation du programme support	%	2020	100	2022	100

#### ACTION 02

##### ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE, ET TECHNIQUES AU MINEE

- le nombre de documents de stratégies et techniques produits annuellement au Ministère de l'Eau et de l'Energie de 08 en 2020 à 17 en 2022 ;

**OBJECTIF 1.** Mettre en cohérence les objectifs stratégiques avec les orientations sectorielles et améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de documents de stratégies et techniques produits annuellement au Ministère de l'Eau et de l'Energie	nb	2020	8	2022	10

#### ACTION 03

##### GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINEE

- le niveau de budgétisation des activités prioritaires de 91,35% en 2020 à 100% en 2022 ;

**OBJECTIF 1.** Améliorer l'affectation des ressources financières

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de budgétisation des activités prioritaires	%	2020	100	2022	100

**ACTION 04****DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINEE**

- le nombre de documents statistiques produits annuellement (rapport sur la situation énergétique, annuaire statistique, bilan énergétique) dans les domaines de l'eau et de l'énergie de 0 en 2020 à 3 en 2022 ;

**OBJECTIF 1.** Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion d'informations statistiques au MINEE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de documents statistiques produits annuellement (rapport sur la situation énergétique, annuaire statistique) dans les domaines de l'eau et de l'énergie	nb	2020	1	2022	3

**ACTION 05****AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINEE**

- le taux de couverture des besoins exprimés par le personnel du MINEE de 48,26 en 2020 à 85 en 2022 ;

**OBJECTIF 1.** Améliorer la couverture en matériels et en équipements

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de couverture des besoins exprimés par le personnel	%	2020	70	2022	85

**ACTION 06****DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEE**

la proportion de dossiers traités hors délai de 27 en 2020 à 21 en 2022

**OBJECTIF 1.** Améliorer le traitement des dossiers administratifs du personnel

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de dossiers traités hors délai	%	2020	24	2022	21

**ACTION 07****CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINEE**

le nombre de rapport produit annuellement et validés par l'inspection générale de 0 en 2020 à 16 en 2022

**OBJECTIF 1.** S'assurer de la cohérence des activités menées avec les orientations de la politique sectorielle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de rapport produit annuellement et validés par l'inspection générale	nb	2020	16	2022	16

**ACTION 08****CONSEIL JURIDIQUE AU MINEE**

la proportion d'actes administratifs élaborés et signés de 91 en 2020 à 100 en 2022

**OBJECTIF 1.** Veiller au respect de la législation et de la réglementation au MINEE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'actes administratifs élaborés et signés	%	2020	100	2022	100

**ACTION 09****COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEE**

- la proportion des activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au Ministère de l'Eau et de l'Energie.

**OBJECTIF 1.** Accroître la visibilité des actions menées au Ministère de l'Eau et de l'Energie

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au Ministère de l'Eau et de l'Energie	%	2020	100	2022	100

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation du programme support	
Objectif	Assurer le fonctionnement régulier des services du MINEE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	tous les services du MINEE, projets et structures sous-tutelles du MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-données quantitatives : Etat d'avancement ; des projets ; qualité du service) le numérateur : nombre d'activités du programme support budgétisées réalisées au cours de la période t le dénominateur : nombre d'activités du programme support budgétisées à réaliser au cours de la période t	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	-A travers les comptes rendus des rencontres et réunions dédiées ; -De façon trimestrielle une évaluation du tableau de bord est faite ;	
Périodicité de la mesure	annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 88,24
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Direction des Affaires Générales, Direction des Produits Pétroliers et du Gaz, Direction de l'Electricité, Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau, Direction de la Mobilisation de la gestion des Ressources en Eau, Direction des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Les responsables d'actions/ les contrôleurs de gestion Les points focaux des sociétés sous tutelle et projets le responsable de programme	
Vérification/ Validation des données	-plan d'engagement, rapport d'exécution du budget, revue des activités, comité PPBS	
Service responsable de la synthèse des données	-Cellule de Suivi ;	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-MINEPAT	
Coût de collecte et d'analyse	-50 millions de FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-L'indisponibilité des ressources financières afin d'accompagner suffisamment les autres programmes opérationnels.	
Modalités d'interprétation	-Il s'agira d'évaluer le niveau d'avancement des activités logées dans le programme support afin ressortir la valeur de l'indicateur.	
5) Commentaires		
-coordination des activités de la chaîne PPBS ; -suivi des projets du MINEE -Contrôle de gestion au MINEE S'agissant des outils : le tableau de bord ; plan de suivi des marchés, plan d'engagement ; Tous les acteurs sont informés via la plateforme PPBS dédiée		

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de documents de stratégies et techniques produits annuellement au Ministère de l'Eau et de l'Energie	
Objectif	Mettre en cohérence les objectifs stratégiques avec les orientations sectorielles et améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Eau et de l'Energie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	02 - ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE, ET TECHNIQUES AU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Prospection et de la Coopération	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	tous les services du MINEE, projets et structures sous-tutelles su MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-données quantitatives (nombre de documents)	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	-Il s'agira de comptabiliser pour chaque direction le nombre de document de stratégie et techniques validés. Pour l'exercice n, recenser déjà les activités ayant pour output ces documents.	
Périodicité de la mesure	-annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 08
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 17
	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 10
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-services centraux du MINEE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Services centraux du MINEE et sociétés sous tutelles	
Vérification/ Validation des données	-Rapports des réunions du Comité interne PPBS, du Comité de veille stratégique ; rapports d'activités des sociétés sous tutelle	
Service responsable de la synthèse des données	-Division des Etudes, de la Prospective et de la Coopération	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-Division des Etudes, de la Prospective et de la Coopération et l'Inspection Générale ; la Division des Affaires Juridiques	
Coût de collecte et d'analyse	-70 millions l'année. -Moyens de fonctionnement des sessions d'examen, moyens relatifs au mécanisme de remontée des informations des services déconcentrés, collectivités locales et sociétés sous tutelle vers les services centraux ; Frais de missions des personnels -Moyens matériels de reprographie et internet	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Certains documents élaborés et validés ne sont pas connus par la DEPC responsable de cette action ;	
Modalités d'interprétation	-Un bon nombre d'études stratégiques sont encore réalisées au niveau des programmes opérationnels, lorsqu'elles sont budgétisées sont réalisées effectivement au cours des années n+1 et suivants. Pour plus facilement interpréter ces données, il est nécessaire de compter les documents de planification et programmation présentés au MINEPAT/MINFI, ainsi que les études d'envergure disponibles et recensées par la DEPC au 31 décembre de l'année n, et éventuellement au 31 mars de l'année n+1. Il s'agit des documents de stratégies, de planification, techniques.	
5) Commentaires		
<p>-Elaboration des documents stratégiques dont : le Plan Directeur de l'Electricité Rurale (PDER fait) le Plan Directeur de l'Electricité (encours), Plan de Développement du Secteur de l'Electricité PDSE (fait), Plan National de Développement des Energies Renouvelables (PNADER encours), Plan National de Produits Pétroliers (attendus), PANGIRE (encours)... ;</p> <p>-Elaboration des documents techniques pour les projets suivant : pipeline Dla-Ydé (final), les points ruraux (final), (ENACE final)</p> <p>-Responsabilisation des représentants d'actions afin qu'ils puissent s'impliquer profondément dans l'élaboration desdits documents ;</p>		

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Niveau de budgétisation des activités prioritaires
Objectif	Améliorer l'affectation des ressources financières
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE
Action concernée par l'objectif	03 - GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINEE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	tous les services du MINEE, projets et sociétés sous-tutelles
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-données quantitatives -le numérateur : nombre d'activités prioritaires budgétisées au cours de la période t (année) -le dénominateur : nombre d'activités prioritaires à réaliser au cours de la période t (année)
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	-recenser les projets matures et les centraliser dans une base de données classée par ordre de priorité.
Périodicité de la mesure	-annuel
Dernier résultat connu	Année: 2018      Valeur: 91,35
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022      Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022      Valeur: 100
	Année: 2023      Valeur: 100
	Année: 2024      Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	-services centraux et déconcentrés du MINEE ; élus locaux ; structures sous tutelles ; projets à financement conjoint
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Tout service porteur de projets à budgétiser
Vérification/ Validation des données	-PV de commission de maturité ; éléments de maturité (TDR ; DAO ; APS ; APD ; EIES ; etc.)
Service responsable de la synthèse des données	-Division des Etudes, de la Prospective et de la Coopération et la Direction des Affaires Générales
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-MINEPAT ; MINFI
Coût de collecte et d'analyse	-100 millions l'année. Il s'agira de tenir les sessions de commission afin de maturer les projets ; analyse de la pertinence des projets ; traitement de la base de données ; descente sur les sites pour collecter les données
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	-Le niveau de priorité de certains projets matures est souvent jugé par la haute hiérarchie (SPM ; PRC ; ...) et leur budgétisation est instruite par ladite hiérarchie.
Modalités d'interprétation	-Le classement de la priorité se fait suivant les instructions de la haute hiérarchie le plus souvent en conformité avec la stratégie nationale, ensuite vient la poursuite des projets pluriannuels, et après les autres projets matures du sous-secteur de l'Eau et de l'Energie. Le taux de budgétisation des activités inscrites dans le CDMT est aussi pris en compte.
5) Commentaires	
<p>La priorisation est décrite par la liste des activités inscrites dans la loi de finances de l'exercice correspondant.</p> <p>La budgétisation des projets se fait suivant le référentiel défini conjointement par le MINEPAT et le MINFI respectivement le ministère garant de l'investissement et celui en charge des réformes financières.</p>	

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de documents statistiques produits annuellement (rapport sur la situation énergétique, annuaire statistique) dans les domaines de l'eau et de l'énergie	
Objectif	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion d'informations statistiques au MINEE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	04 - DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	tous les services, projets et structures sous-tutelles du MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	-Descentes sur le terrain et auprès des autres sites d'ouvrages, des stations de mesure ; -Remontée des informations des délégations ; -Provenant de l'Institut National de la Statistique et partenaires.	
Périodicité de la mesure	-annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 3
	Année: 2023	Valeur: 3
	Année: 2024	Valeur: 3
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-rapport d'activités ; livrable	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Cellule du Système National d'Information Energétique (CSNIE) et Cellule du Système d'Information sur l'Eau (SIE)	
Vérification/ Validation des données	-Rapport d'activité ; compte rendu et documents produits	
Service responsable de la synthèse des données	-Cellule du Système National d'Information Energétique (CSNIE) et Cellule du Système d'Information sur l'Eau (SIE)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-Institut National de la Statistique (INS)	
Coût de collecte et d'analyse	-100 millions de FCFA pour l'année	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-La production des rapports et documents statistiques chevauchent entre l'année n de budgétisation et l'année n+1, dû à la disponibilité financière.	
Modalités d'interprétation	-Il s'agira pour la CSNIE d'élaborer l'annuaire statistique, le bilan énergétique et la situation énergétique du domaine de l'énergie, les validés et les diffusés.	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collecter, traiter et consolider toutes les données du sous-secteur Eau et Energie ;</li> <li>-Elaboration des annuaires statistiques ;</li> <li>-Elaboration du bilan énergétique ;</li> <li>-Elaboration des bases de données pour le cadre du système d'information ;</li> <li>-Elaboration des outils : fiches de collecte, tableau d'analyse des données ;</li> <li>-Les points focaux dans les différents services seront informés par lettre ou par une plateforme dédiée ;</li> <li>-les documents statistiques sont produits dans l'exploitation des rapports, enquêtes menées.</li> </ul>		

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de couverture des besoins exprimés par le personnel	
Objectif	Améliorer la couverture en matériels et en équipements	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	05 - AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les services, projets et structures sous-tutelles du MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	données quantitatives numérateur : nombre total de matériels et d'équipements acquis au cours d'une période t dénominateur : nombre total de matériels et d'équipements à acquérir au cours d'une période t	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	-identification des besoins de personnels à acquérir au cours d'une période t ; descente sans les services déconcentrés pour constater le besoin.	
Périodicité de la mesure	-annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 48,26
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 85
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-services centraux et déconcentrés du MINEE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Service du personnel ; service de la maintenance et du matériel	
Vérification/ Validation des données	-PV de réception ; rapport d'activité	
Service responsable de la synthèse des données	-La Direction des Affaires Générales (SDBMM et SDPSP)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-Service du patrimoine de l'Etat, Comptabilité matière	
Coût de collecte et d'analyse	-50 millions de FCFA pour l'année	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-L'indisponibilité des ressources financières pour recenser de manière exhaustive tous les besoins et les pourvoir. -Evolution des besoins selon les aléas	
Modalités d'interprétation	-Il s'agit de fournir des locaux, des équipements et matériels technique et administratif, nécessaires à chaque poste occupé par un personnel du MINEE	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Développement des TIC au MINEE</li> <li>•Gestion des ressources documentaires au MINEE</li> <li>•Construction et réhabilitation des bâtiments abritant les services du MINEE</li> <li>•Acquisition du mobilier et du matériel de bureau</li> <li>•Paiement des factures d'électricité, eau et téléphone</li> </ul> <p>oPour la collecte de l'information : il s'agira de faire les missions de recensement des besoins dans les services centraux et déconcentrés</p> <p>oÉlaboration des outils (conception et test) : Fiches de collectes des données</p> <p>oConception des supports de documentation des données : Base des données régulièrement mise à jour</p> <p>oInformation des acteurs de collecte : les lettres, notes de service</p> <p>oFormation éventuelle des acteurs de collecte : Formation</p>		

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion de dossiers traités hors délai
Objectif	Améliorer le traitement des dossiers administratifs du personnel
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE
Action concernée par l'objectif	06 - DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les services, projets et structures sous-tutelles du MINEE
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-données quantitatives) -numérateur : excédant moyen des délais de traitement du dossier -dénominateur : délais moyen de traitement du dossier
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	-Dans l'examen du registre, nous comptabilisons le supplément des délais lors du traitement de plusieurs types de dossier et ensuite nous faisons une moyenne.
Périodicité de la mesure	annuel ou semestriel
Dernier résultat connu	Année: 2018      Valeur: 27
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022      Valeur: 21.0
Prévisions annuelles	Année: 2022      Valeur: 21
	Année: 2023      Valeur: 18
	Année: 2024      Valeur: 15
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	-Registre d'entrée et de sortie des dossiers ; Chrono
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Service du personnel (SDPSP)
Vérification/ Validation des données	-Décharge effectuée par le personnel traitant le dossier ou fiche de suivi du dossier
Service responsable de la synthèse des données	-Sous-Direction du Personnel de la solde et des pensions
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-MINFOPRA
Coût de collecte et d'analyse	-2 millions de FCFA l'année
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	-L'actualisation du fichier du personnel est ralentie par le fait que certains actes de nomination, d'affectation ou arrêtés n'arrivent pas à temps au service en charge. Le déplacement de la hiérarchie directe qui peut prolonger le délai de traitement d'un dossier.
Modalités d'interprétation	-Cet indicateur est sensé ressortir la contreperformance dans la durée moyenne de traitement des dossiers. Le terme "moyen" par ce que l'on ne peut avoir un indicateur pour chaque type de dossier, car le délai de traitement d'un dossier diffère d'un autre.
5) Commentaires	
<p>Déroulement des formations diverses dans le sous-secteur Eau et Energie ;  Encadrement et suivi des stagiaires de diverses formations ;  Tenue des travaux de la commission paritaire de validation des dossiers de personnel décisionnaires ;  Le suivi de la fréquence de traitement des dossiers via les registres ;  Le calcul de cet indicateur ne peut s'étendre dans tous les services, ou même prendre en compte l'exactitude de tout type de dossier au regard de plusieurs blocages (indisponibilité de certains personnels, confidentialité et la sensibilité de certain dossier qui sont directement porté un Directeur, etc...)</p>	

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de rapport produit annuellement et validés par l'inspection générale	
Objectif	S'assurer de la cohérence des activités menées avec les orientations de la politique sectorielle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	07 - CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les services, projets et structures sous-tutelles du MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	données quantitatives (il s'agit du nombre de rapport)	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	descente sur le terrain et auprès des sites d'ouvrages et l'analyse des pièces	
Périodicité de la mesure	annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 16.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 16
	Année: 2023	Valeur: 16
	Année: 2024	Valeur: 16
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Sites des projets ; Délégations régionaux et départementaux ; sociétés sous tutelles	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Inspection Générale	
Vérification/ Validation des données	Rapports d'audit, de contrôles validés	
Service responsable de la synthèse des données	Inspection Générale	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Inspection Générale	
Coût de collecte et d'analyse	70 millions de FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Il faut préciser que la sollicitation des informations des sociétés sous tutelles n'est pas souvent aisée. Nous relevons aussi le retard constaté dans la vulgarisation du manuel de procédure.	
Modalités d'interprétation	Les rapports énumérés ici sont ceux des conseils d'administration des assemblées générales et extraordinaire des sociétés sous tutelle, du contrôle interne des services centraux et déconcentrés du MINEE conformément au manuel de procédure en vigueur.	
5) Commentaires		
Mettre à la disposition de l'équipe en mission les fonds nécessaires y afférents ; élaborer et diffuser le manuel de Procédures du MINEE ; élaborer et rendre disponible le guide de l'utilisateur. Effectuer un contrôle interne et évaluation des performances des services centraux et déconcentrés du MINEE ; élaborer un contrôle et suivi de la performance des structures sous-tutelle ; élaborer Contrôle et audit des projets du sous-secteur ; procéder à la lutte contre la corruption.		

**PROGRAMME 139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'actes administratifs élaborés et signés	
Objectif	Veiller au respect de la législation et de la réglementation au MINEE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	08 - CONSEIL JURIDIQUE AU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les services, projets et structures sous-tutelles du MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives. Le numérateur : nombre d'actes administratifs élaborés et signés au cours d'un temps t Le dénominateur : nombre d'actes administratifs à élaborer et à signer au cours d'un temps t	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	-descentes dans les différents services (centraux et déconcentrés) sociétés sous tutelle et services centraux et déconcentrés du MINEE et les sociétés sous tutelles	
Périodicité de la mesure	annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 91
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Services centraux et déconcentrés et sociétés sous tutelles du MINEE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Services centraux du MINEE et les sociétés sous tutelles	
Vérification/ Validation des données	-rapport de mission, compte rendu des réunions et compte rendu des audiences, extraits des décisions de justice.	
Service responsable de la synthèse des données	-Division des affaires juridiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	-Division des affaires juridiques ; Inspection Générale ; CONAC	
Coût de collecte et d'analyse	-250 millions de FCFA (collecter des données dans tous les services du domaine, centraliser les données, les analyser, les orienter, les classer et les archiver ; mise en place et fonctionnement d'un comité interministériel	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Tout acte élaboré par une direction devrait obligatoirement se faire accompagner de la Division des Affaires Juridiques (DAJ) afin que celle-ci puisse mieux suivre son indicateur.	
Modalités d'interprétation	-Tout acte administratif élaboré devrait être validé par la DAJ, afin de sortir du ministère pour censure ou signature par les Services du Premier Ministre ou de la Présidence de la République, avant d'être comptabilisé et faire bouger l'indicateur. Il s'agit des guides, documents juridiques, des manuels de procédures, les contrats, protocole d'accord, recueil de textes etc...	
5) Commentaires		
<p>-Les services devraient impliquer la DAJ dans l'élaboration de tout acte administratif à caractère général (loi, décret, arrêté) ou personnel (décision).          -Mettre à la disposition de l'équipe en mission les fonds nécessaires y afférents ; achever avec la diffusion du manuel de Procédures du MINEE ;          -La courbe en ce qui concerne ces indicateurs est ascendant, compte tenu du secteur en plein essor ;</p>		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au Ministère de l'Eau et de l'Energie	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées au Ministère de l'Eau et de l'Energie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	139 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	
Action concernée par l'objectif	09 - COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les services, projets et structures sous-tutelles du MINEE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	données quantitatives le numérateur : nombre d'activités ayant fait l'objet de couverture médiatique au MINEE le dénominateur : nombre d'activités nécessitant une couverture médiatique au MINEE	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	-Les activités sont couvertes soit en zone urbaine ou en zone rurale par des descentes sur les sites, avec des interviews, prises d'images ou animées. -La période de couverture est inopinée.	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 40
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les services centraux et déconcentrés du MINEE ; les structures sous-tutelles au MINEE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-le(s) service(s) responsable(s) de l'activité ; -la Cellule de Communication ; -les Cellules statistiques sur l'eau et sur l'énergie.	
Vérification/ Validation des données	images, vidéos, publication ou tout autre document y relatif	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Communication et Direction des Affaires Générales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Communication et autres médias publics ou privés	
Coût de collecte et d'analyse	70 millions de FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Les prévisions de cet indicateur ne sont pas assez réalistes. Car le nombre d'activité à mener au cours d'une année ne peut être clairement défini, au regard des instructions de la haute hiérarchie ou tout autre évènement non prévu.	
Modalités d'interprétation	-Cet indicateur ressort effectivement le nombre d'activité majeure, pour la plupart ayant été présidé ou supervisé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie ; -Il y a lieu de constater de faibles ou de fortes performances, car les activités à couvrir dépendent de leur pertinence.	
5) Commentaires		
<p>Toutes les audiences effectuées par le ministre, la signature des conventions ou accords, les descentes sur sites de contrôle ou de pose de première pierre des travaux présidées par le ministre doivent faire l'objet de couverture.</p> <p>production des Magazines spéciale, des plaquettes, des films documentaires, des reportages, des web TV, des newsletters, des insertions pressions, des publiereportages) ;</p> <p>la descente sur les sites s'effectue sur programmation et notification à tous les acteurs concernés ;</p> <p>procéder à la couverture médiatique des événements ;</p> <p>Chaque structure porteur de l'activité doit travailler en synchronisation avec la Cellule de Communication pour une bonne couverture médiatique et la Cellule de Suivi pour suivre effectivement le déroulement de ladite activité.</p>		

#### ■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEE	0	0	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
02	ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE, ET TECHNIQUES AU MINEE	3 267 000 000	3 267 000 000	0	0	3 267 000 000	3 267 000 000
03	GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINEE	1 573 000 000	1 573 000 000	6 500 000 000	6 500 000 000	8 073 000 000	8 073 000 000
04	DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINEE	0	0	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
05	AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINEE	42 500 000	42 500 000	3 280 000 000	1 280 000 000	3 322 500 000	1 322 500 000
06	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEE	195 000 000	195 000 000	0	0	195 000 000	195 000 000
07	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINEE	253 500 000	253 500 000	0	0	253 500 000	253 500 000
08	CONSEIL JURIDIQUE AU MINEE	66 500 000	66 500 000	0	0	66 500 000	66 500 000
09	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEE	15 500 000	15 500 000	0	0	15 500 000	15 500 000
<b>TOTAL</b>		<b>5 413 000 000</b>	<b>5 413 000 000</b>	<b>10 630 000 000</b>	<b>8 630 000 000</b>	<b>16 043 000 000</b>	<b>14 043 000 000</b>